

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU FINISTERE
 COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU PAYS DE LANDIVISIAU



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 séance du 20 septembre 2022

Délibération n°2022-09-102

Date de convocation : 14 septembre 2022

Conseillers en exercice : 45	Présents : 37	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

Approbation de la convention-cadre « Petites villes de demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

L'an deux mil vingt-deux, le 20 du mois de septembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Sauveur, au PRJ, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle

Avaient donné
 procuration M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
 Mme CRENN Nicole à M. BRETON Jean-Pierre
 Mme CLAISSE Laurence à M. SALIOU Louis
 M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire
 M. POT Dominique à M. LOAEC Eric
 M. ABALAIN Jean-Luc à Mme POULIQUEN Marie-France
 Mme ABAZIOU Nadine à Mme TORRES Sonia
 Mme KERVELLA Julie à M. JEZEQUEL Sébastien

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. ABGRALL Dominique

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

« Petites villes de demain » est un dispositif national qui soutient la revitalisation de territoires de moins de 20 000 habitants ayant une fonction de centralité. Trois villes de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau ont été lauréates de cet appel à projet en 2020 : Landivisiau, Plouvorn et Sizun.

Le 18 mars 2021, la convention d'adhésion a été signée par les parties prenantes. Dans la déclaration d'intention, les trois communes se sont engagées à rentrer dans une réflexion visant à l'élaboration d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) en lien avec l'échelon intercommunal. Ces trois communes doivent donc conventionner, en lien avec l'intercommunalité, pour mettre en place l'élaboration d'une ORT.

Cette convention cadre, jointe en annexe, précise les orientations stratégiques, le périmètre d'intervention et le plan d'actions pour chacune des communes. Le périmètre peut évoluer si la modification fait l'objet d'un avenant à la convention. L'ORT permet de bénéficier ou de motiver des demandes juridiques et fiscales concernant les dispositifs suivants :

- Loc'Avantages (réduction d'impôts en fonction du montant du loyer – sous conventionnement ANAH) ;
- Denormandie (réduction d'impôt sur le revenu proposée aux particuliers achetant un logement à rénover, dans un quartier ancien dégradé, pour le mettre en location) ;
- Dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF – développement d'une offre locative à loyer maîtrisé en portage locatif durant 9 ans, puis vente des logements réhabilités) ;
- Vente d'immeubles à rénover (VIR – dispositif visant à sécuriser l'acquéreur d'un bien immobilier à rénover, notamment concernant les travaux que le vendeur s'est engagé à réaliser sur ce bien et leur délai de réalisation) ;
- Droit de préemption urbain renforcé sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial ;
- Droit d'expérimenter (à titre expérimental, pendant 7 ans à compter de la date de promulgation de la loi ELAN le 24 novembre 2018, les maîtres d'ouvrage des constructions ou des aménagements situés dans le périmètre du ou des secteurs d'intervention de l'ORT, peuvent demander à déroger aux règles opposables à leur projet à condition de démontrer que sont atteints des résultats satisfaisant aux objectifs poursuivis par les règles auxquelles il est dérogé. En l'absence de précision de la loi, les dérogations sollicitées peuvent porter sur tout type de réglementation (construction, urbanisme, etc.) ;
- Procédure de maintien des services publics (consultation préalable des élus six mois avant la fermeture ou le déplacement de service public permettant son maintien sous une autre forme) ;
- Permis d'aménager multisite (dispositif expérimental permet aux actions mentionnées dans l'ORT de faire l'objet d'un permis d'aménager multisite, c'est-à-dire portant sur plusieurs unités foncières non contiguës) ;
- Dispense d'autorisation d'exploitation commerciale, sous réserve qu'ils n'engendrent pas d'artificialisation, pour les commerces à prendre place dans les périmètres d'intervention ORT visés à l'article L.752-1 du code de commerce ;
- Procédure intégrée pour mise en compatibilité des documents d'urbanisme en ORT (la mise en compatibilité d'un schéma d'aménagement régional, d'un SCOT, d'un PLU ou d'un document en tenant lieu, rendue nécessaire par la réalisation d'une ORT, peut être réalisée dans le cadre de la procédure intégrée définie à l'article L. 300-6-1 du code de l'urbanisme) ;
- Limitation de projets commerciaux en périphérie (possibilité pour le préfet de suspension de projets commerciaux en dehors de secteurs d'intervention ORT après avis des collectivités concernées) ;
- Nouvelle dérogation aux règles du PLU dans les opérations de revitalisation de territoires (le code de l'urbanisme ouvre la possibilité, par décision motivée de l'autorité compétente, de déroger au sein du périmètre d'une ORT, aux règles du PLU) ;
- Expérimentation du transfert de compétence d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) dans les ORT (les communes situées au sein du périmètre d'une ORT ont la possibilité, sous un certain nombre de conditions, de participer à l'expérimentation du

transfert de la compétence en matière de délivrance de l'AEC vers l'autorité compétente en matière d'urbanisme sous réserve de l'avis conforme de l'EPCI concerné) ;

- Délégation du droit de préemption urbain (le titulaire du droit de préemption urbain (DPU) peut désormais déléguer ce droit à une personne s'étant vue confier la réalisation de certaines actions ou opérations dans les secteurs d'intervention délimités d'une ORT) ;
- Réforme des procédures existantes liées aux biens sans maitres ;
- Procédure liée à l'abandon manifeste d'une partie d'immeuble.

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature de cette convention cadre jusqu'à 2026. Les principaux cosignataires de cette convention sont les communes de Landivisiau, de Plouvorn, de Sizun, la Communauté de communes du Pays de Landivisiau, les services de l'État et des partenaires du programme.

Les actions matures font l'objet de fiches action dans la convention, mais de nouveaux projets pourront venir compléter cette liste.

Vu la loi « Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique », dite loi ELAN, du 23 novembre 2018 portant sur la création des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) créées par l'article 157 ;

Vu la loi relative à « la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale », dite la loi 3 DS du 21 février 2022 notamment l'article 95 et 96 ;

Vu la délibération en conseil communautaire n° 2021-02-008 du 16 février 2021 approuvant l'établissement de la convention d'adhésion « Petites villes de demain » ;

Vu la délibération en conseil communautaire n° 2021-02-009 du 16 février 2021 approuvant la création d'un emploi non permanent nécessaire à l'animation de programme « Petites villes de demain » ;

Vu la convention d'adhésion signée le 18 mars 2021 ;

Vu la délibération en conseil communautaire n° 2022-05-058 du 24 mai 2022 approuvant la mise en place de la convention cadre « Petites villes de demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ;

Vu la conférence des maires en date du 13 septembre 2022 ;

Ayant entendu son rapporteur, Mme Marie Claire Hénaff, Vice-présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide la convention-cadre valant ORT, entre l'Etat, la Communauté de communes du Pays de Landivisiau, la ville de Landivisiau, la ville de Plouvorn, la ville de Sizun et les différents partenaires du programme.**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 23 septembre 2022.

Le Secrétaire de séance,
Dominique ABGRALL.

Le Président,
Henri BILLON.





CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN CC PAYS DE LANDIVISIAU

pour les communes de
Landivisiau – Plouvorn – Sizun

ENTRE

La Commune de Landivisiau

Représentée par son maire Mme. Laurence CLAISSE, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du

La Commune de Plouvorn

Représentée par son maire M. Gilbert MIOSSEC, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du

La Commune de Sizun

Représentée par son maire M. Jean-Pierre BRETON, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du

L'EPCI – Communauté de Communes du Pays de Landivisiau

Représentée par son président M. Henri BILLON, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du

Ci-après désigné par « **Collectivités bénéficiaires** »

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Philippe MAHE préfet du département du Finistère,
Ci-après désigné par « **L'État** » ;

D'autre part,

Le Conseil Régional,

Représenté par Loïg CHEISNAIS-GIRARD président du Conseil Régional de Bretagne,
Ci-après désigné par « **La Région Bretagne** » ;

D'autre part,

La Caisse des Dépôts,

« La Caisse des dépôts et consignations, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, dont le siège est sis 56, rue de Lille 75007 Paris, représentée par Mme Mathilde Leterrier en sa qualité de Directrice Territoriale Finistère, dûment habilitée à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté portant délégation de signature de Monsieur le Directeur Général en date du 19 juillet 2022.

Ci-après indifféremment dénommée la « **CDC** » ou la « **Caisse des Dépôts** »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



PRÉAMBULE

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme.



SOMMAIRE

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN	1
PRÉAMBULE	3
SOMMAIRE	4
Article 1OBJET DE LA CONVENTION CADRE	6
Article 2PRÉSENTATION DU TERRITOIRE SIGNATAIRE	6
1.Le territoire intercommunal	6
a) La Communauté de Communes	6
b) Situation.....	7
c) Démographie.....	8
d) Communes exerçant le rôle de centralité.....	9
2.La Commune de Landivisiau	9
3.La Commune de Plouvorn.....	10
4.La Commune de Sizun.....	10
5.Les indicateurs de fragilité du territoire	11
a) Indicateurs de fragilité de la Commune de Landivisiau	11
b) Indicateurs de fragilité de la Commune de Plouvorn	11
c) Indicateurs de fragilité de la Commune de Sizun.....	12
Article 3Les DOCUMENTS CADRES CONCOURANT A LA DEFINITION DU PROJET DE TERRITOIRE	13
1.Le Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Égalité des Territoires	13
2.Un territoire s’inscrivant dans le Pays de Morlaix	13
3.Un Projet de Territoire – Horizon 2040	14
4.Un Pays touristique du Léon.....	14
5.Un Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l’Habitat.....	14
6.Trois communes disposant pour l’instant de Plans Locaux d’Urbanisme	15
7.Un Plan Climat-Air-Énergie Territorial	15
Article 4AMBITIONS DU TERRITOIRE	15
1.Projet de territoire intercommunal	15
2.Récit de territoire – Commune de Landivisiau	17
3.Récit de territoire – Commune de Plouvorn.....	18
4.Récit de territoire – Commune de Sizun.....	19
Article 5ORIENTATIONS STRATEGIQUES	20
Article 6PLAN D’ACTIONS	23
1.Les actions	23
2.Récapitulatifs des projets	24
Article 7PRÉSENTATION DES PÉRIMÈTRES DES SECTEURS D’INTERVENTION ORT	28
1.Secteur de Landivisiau	29
2.Secteur de Plouvorn	30
3.Secteur de Sizun.....	31



Article 8	MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE	32
Article 9	ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	32
1.	Dispositions générales concernant les financements	32
2.	Le territoire signataire	33
3.	L'État, les établissements et opérateurs publics	33
4.	Engagements de la Région.....	34
5.	Engagements des autres opérateurs publics.....	34
6.	Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	35
7.	Maquette financière	35
Article 10	GOUVERNANCE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN.....	36
Article 11	SUIVI ET ÉVALUATION DU PROGRAMME	36
Article 12	RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME	37
Article 13	UTILISATION DES LOGOS	37
Article 14	ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE DE LA CONVENTION ET PUBLICITÉ.....	38
Article 15	ÉVOLUTION ET MISE À JOUR DU PROGRAMME.....	38
Article 16	RÉSILIATION DU PROGRAMME.....	38
Article 17	TRAITEMENT DES LITIGES.....	38
	SOMMAIRE DES ANNEXES ET DES PIÈCES JOINTES	40
	ANNEXE 01 – FICHES ACTION	41
	ANNEXE 02 – LISTE DES PROJETS EN MATURATION ET NON MATURES.....	91
	ANNEXE 03 – PERIMETRES D'INTERVENTION DÉTAILLÉES	94
	ANNEXE 04 – MAQUETTE FINANCIÈRE.....	97



ARTICLE 1 OBJET DE LA CONVENTION CADRE

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La présente convention est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Les Communes de Landivisiau, Plouvorn et Sizun ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 18 mars 2021.

ARTICLE 2 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE SIGNATAIRE

1. Le territoire intercommunal

a) La Communauté de Communes

La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a été créée au 31 décembre 1993.

Elle dispose des compétences suivantes :

- **Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire**
 - o Schéma de cohérence territoriale,
 - o Plan Local d'urbanisme, carte communale et document d'urbanisme en tenant lieu,
 - o Réalisation de zones d'activités,
 - o Réseaux de communications électroniques,
 - o Mise en place d'un SIG,
- **Actions de développement économique** (création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire), **politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt**



communautaire, promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêts communautaires,

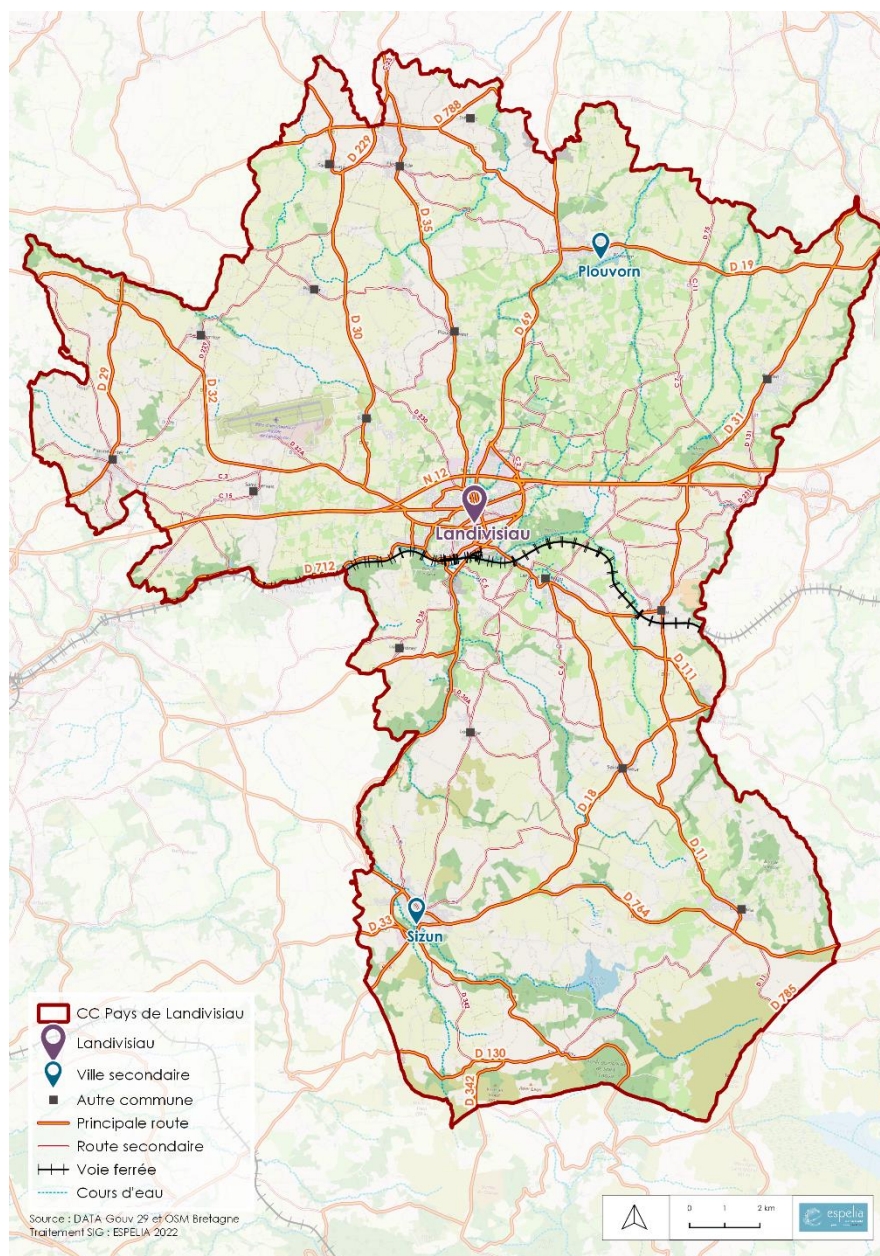
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- Assainissement à compter du 1er janvier 2024 (hors gestion des eaux pluviales),
- Eau, à compter du 1er janvier 2024,
- **Compétences supplémentaires :**
 - o Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie,
 - o Politique de logement et du cadre de vie,
 - o Création, aménagement et entretien de voirie communautaire,
 - o Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,
 - o Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes,
 - o Action sociale d'intérêt communautaire,
- **Compétences facultatives :**
 - o Gestion d'une fourrière animale,
 - o Réalisation d'un Pôle des Métiers,
 - o Adhésion à la Mission Locale du Pays de Morlaix,
 - o Gestion de la Maison de l'Emploi,
 - o Adhésion au Syndicat mixte du parc naturel régional d'Armorique,
 - o Développement culturel,
 - o Développement de la lecture publique pour la coordination et l'animation du réseau des médiathèques-bibliothèques du territoire,
 - o Etudes en vue du transfert des compétences eau et assainissement.

b) Situation

La Communauté de Communes se situe dans le département du Finistère, entre Brest et Morlaix, traversée par la route nationale N12.

L'intercommunalité s'étend sur une surface de 40 419 hectares.





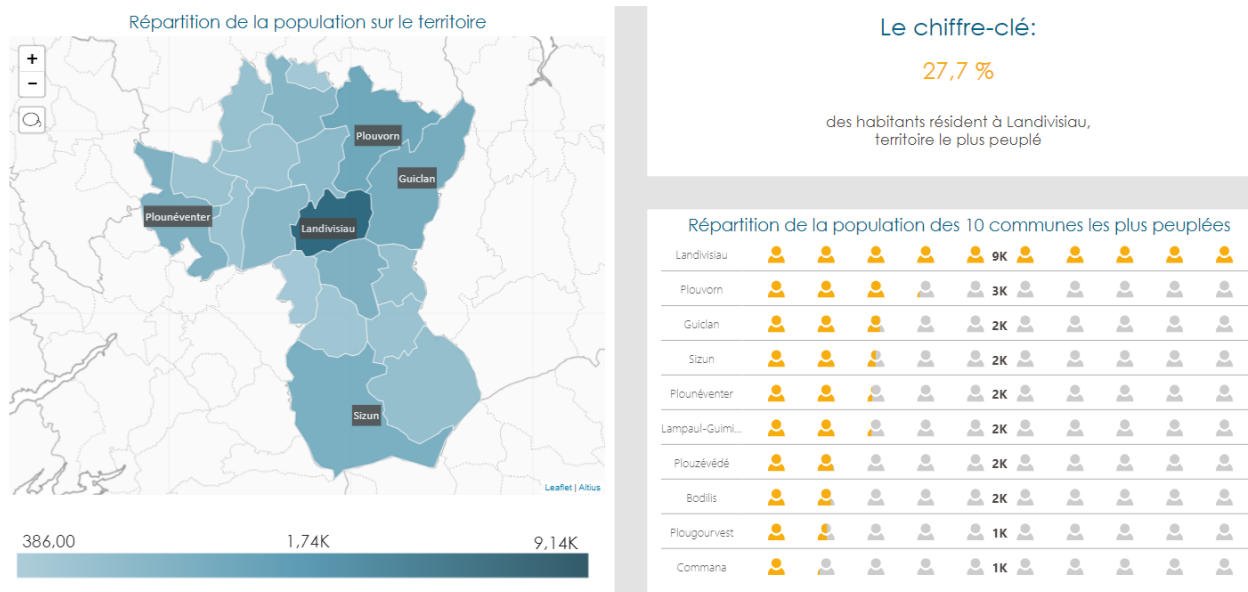
Le territoire intercommunal

Le territoire du Pays de Landivisiau, connaît une fracture entre le Nord et le Sud en termes de paysage, de densité de population, d'entreprises et d'ouverture sur les territoires des alentours ; les communes situées au Sud de la RN12 sont « bloquées » par les Monts d'Arrée, les communes situées au Nord, sont quant à elles « ouvertes » vers la côte maritime et vers les autres EPCI tels que Morlaix Communauté, Haut Léon Communauté et la Communauté Lesneven Côte des Légendes.

c) Démographie

Ce territoire compte 33 097 habitants, en 2019, sur 19 communes : Bodilis, Commana, Guiclan, Guimiliau, Lampaul-Guimiliau, Landivisiau, Loc-Eguiner, Locmélard, Plougar, Plougourvest, Plouneventer, Plouvorn, Plouzévédé, Saint-Derrien, Saint Sauveur, Saint-Servais, Saint-Vougay, Sizun, Trézilidé.





Répartition de la population au sein du territoire intercommunal en 2018- Source : espelia

d) Communes exerçant le rôle de centralité

La commune-centre du territoire, Landivisiau, exerce un **fort rôle de centralité** pour le territoire.

L'armature du territoire comprend également des **centralités secondaires**, dont font partie Plouvorn et Sizun.

2. La Commune de Landivisiau

Située dans le nord Finistère, entre Brest et Morlaix, la commune de Landivisiau compte 9 151 habitants. Treizième commune du département, elle est la ville centre, y compris géographiquement, de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau. **Elle est la plus peuplée et la plus dynamique économiquement des 19 communes membres.** La commune de Landivisiau a une superficie de 18,98 Km².

Le territoire communal abrite un large éventail d'établissements scolaires, socio-culturels et sportifs parmi lesquels quatre groupes scolaires, deux salles de spectacle, plusieurs stades, salles de sport et espaces associatifs.

La commune joue un **rôle de centralité à l'échelle de l'intercommunalité en raison de son implantation stratégique au « carrefour du Léon »**, à proximité d'axes structurants et par la présence de zones d'activités économiques et commerciales qui place la commune comme le 1^{er} bassin d'emplois du Pays de Morlaix. Après une forte croissance démographique dans les années 2000, la commune subit une stabilisation en termes de population, en contrepartie d'une augmentation du nombre d'habitants dans les communes limitrophes au Nord-Ouest. Cela peut s'expliquer en partie par un marché immobilier tendu avec des offres différentes de la demande.

La commune de Landivisiau propose à ses habitants un cadre de vie agréable et une offre de services étoffée. Son rôle de ville centre intercommunale du Pays de Landivisiau et sa connexion avec les deux échangeurs qui la relie à la RN N12, constituent des avantages stratégiques que les municipalités successives se sont toujours attachées à exploiter et à valoriser dans le respect des grands équilibres.



La proximité de l'aéroport de Guipavas, de la gare TGV à Morlaix, des ports de Roscoff, de la façade maritime et la desserte quotidienne de la gare par plusieurs trains express régional... sont autant d'éléments qui favorisent l'essor de ce chef-lieu de canton.

Madame Laurence Claisse est le maire de cette commune depuis 2014.

3. La Commune de Plouvorn

La commune de Plouvorn est localisée au Nord-Est de Landivisiau. Elle a une superficie de 35,44 Km² et compte 2 862 habitants. Située dans l'aire urbaine de Landivisiau, Plouvorn, remplit une fonction de centralité pour les territoires au Nord de la ville-centre.

Deuxième territoire le plus peuplé de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, la commune de Plouvorn est marquée depuis une cinquantaine d'années par des **variations importantes de sa population communale**. Depuis 1999, la population communale augmente (+0.6% /an entre 1999 et 2018) et cette croissance est essentiellement portée par le solde migratoire (+0,4% /an lié aux entrées/sorties entre 1999 et 2018). Cela s'explique en partie par la **situation stratégique** de la commune située à l'interface de l'axe Landivisiau/Saint Pol de Léon et Morlaix/Lesneven. Pour autant, le poids démographique de Plouvorn au sein de l'intercommunalité diminue. La commune est d'autre part marquée par le **vieillessement de sa population**, même si celui semble ralentir depuis quelques années et est moins élevé qu'à l'échelle de l'intercommunalité.

Plouvorn compte une **population active avec une activité industrielle bien présente**, notamment dans le secteur de la construction. Cette commune rurale est fortement résidentielle. La vie associative y est très forte. La commune bénéficie d'un certain nombre d'équipements de proximité et d'un plan d'eau bien connu des riverains alentours.

Les commerces de Plouvorn bénéficient d'un flux routier importante grâce à la route départementale RD 69. Cependant cette dynamique à l'Ouest du bourg a peu à peu engendré la **délocalisation des commerces du centre-bourg vers cet axe routier structurant**. Par conséquent Plouvorn possède **deux centralités** :

- Un cœur de bourg historique avec l'église et la mairie,
- Puis un deuxième centre-bourg économique le long de la RD 69.

Monsieur Gilbert Miossec est le maire de cette commune depuis 2020.

4. La Commune de Sizun

La commune de Sizun est située au Sud de Landivisiau. Pôle de centralité selon le SCOT, elle a une superficie de 58,14 Km² et compte 2 348 habitants. Située au carrefour du Léon et de la Cornouaille, dans les Monts d'Arrée, Sizun a été marquée par un déclin démographique continu entre 1968 et 1990. Depuis, on observe un **redémarrage de la croissance**, marqué entre 1999 et 2007 (+1,9% /an) et en **ralentissement sur la période 2008-2018** (+0,25% /an). Cette croissance est essentiellement portée par le solde migratoire (+1,4% /an lié aux entrées/sorties entre 1999 et 2018).

La commune de Sizun est ainsi un **territoire dynamique, où il fait bon vivre**. Sa localisation à la fois proche des Monts d'Arrée et connectée aux centralités comme Landivisiau, Landerneau ou Châteaulin, constitue un atout majeur. Le territoire draine des populations même au-delà, **toute une partie au Nord du Finistère est concernée par les flux de déplacement entrant et sortant de Sizun**.

La commune a attiré des jeunes ménages depuis 1999, en lien avec la politique menée par la municipalité sur la dynamisation de l'emploi. Cela a engendré un rajeunissement de la population



jusqu'à 2013. Sizun se démarquait des communes du Léon, où le vieillissement est particulièrement marqué sur les communes du littoral et des Monts d'Arrée. Cependant, depuis 2013, les tendances semblent s'inverser avec un **vieillissement en progression** (diminution des 0-45 ans et augmentation des 45 ans et plus). Un des grands enjeux pour la commune est aujourd'hui de travailler sur la qualité du cadre de vie à travers l'amélioration et le développement de l'offre de logements.

La commune attire par ses multiples commodités. La population relativement jeune témoigne de ce dynamisme local. La typologie de l'habitat montre qu'il s'agit d'une commune rurale peu dense, critère très recherché par de nombreux français à l'heure actuelle. Le nombre d'établissement actif est également en progression. Ceci est le signe d'une **bonne santé économique du territoire** et de l'intérêt que portent les entreprises sur ce dernier. La commune a su allier sa position stratégique à son économie, en tirant partie du bon maillage routier qui la dessert.

Monsieur Jean-Pierre Breton est le maire de cette commune depuis 1989.

5. Les indicateurs de fragilité du territoire

a) Indicateurs de fragilité de la Commune de Landivisiau

Les indices de fragilité – tels qu'ils ressortent du diagnostic - suivants ont été observés à l'échelle de la commune :

- **En matière démographique,**
 - Une tendance baissière de la tranche d'âge des moins de 45 ans.
- **En matière d'habitat et d'immobilier :**
 - Une augmentation de la vacance de logements,
 - Un parc immobilier qui commence à dater,
 - Des tensions immobilières perceptibles.
- **En matière économique :**
 - Une pénurie de main d'œuvre.
- **En matière d'équipements publics :**
 - Des équipements à rénover.
- **En matière de déplacement :**
 - Une forte dépendance à la voiture individuelle,
 - Des mobilités douces à développer,
 - Une gare excentrée.
- **En matière de cadre de vie et d'environnement proche :**
 - Des périmètres de protection pouvant complexifier les projets,
 - Une localisation à la pointe finistérienne, donc éloignée des centres de décision.

(Pièce jointe 01 – Diagnostic territorial de la commune de Landivisiau)

b) Indicateurs de fragilité de la Commune de Plouvorn

Les indicateurs de fragilité – tels qu'ils ressortent du diagnostic - suivants ont été observés à l'échelle de la commune :



- **En matière d'habitat et d'immobilier :**
 - Une vacance à plus de 10% de logements,
 - Une augmentation des prix de transaction immobilière,
 - Un vieillissement du parc de logements.
- **En matière économique :**
 - Une centralité éloignée de ses activités commerciales.
- **En matière de déplacement :**
 - Une forte dépendance à la voiture individuelle,
 - L'absence d'axe structurant à portée régionale.
- **En matière de cadre de vie et d'environnement proche :**
 - Des mesures de protection pour le patrimoine qui peuvent être contraignantes,
 - L'attractivité des territoires alentours (Landivisiau, Saint Paul de Léon, Morlaix).

(Pièce jointe 02 – Diagnostic territorial de la commune de Plouvorn)

c) Indicateurs de fragilité de la Commune de Sizun

Les indicateurs de fragilité – tels qu'ils ressortent du diagnostic - suivants ont été observés à l'échelle de la commune :

- **En matière d'habitat et d'immobilier :**
 - Un manque de diversification dans l'habitat (peu de petits logements et d'appartements alors que les ménages sont de petite taille),
 - Des logements anciens, grands et énergivores.
- **En matière économique :**
 - Un nombre d'établissement qui progresse.
- **En matière de déplacement :**
 - Une forte dépendance à la voiture (une place centrale encombrée et peu de mobilités douces),
 - Un territoire rural relativement éloigné des grandes villes (Brest et Morlaix) et par conséquent des grandes infrastructures (attractivité à maintenir),
 - Une absence d'axe routier structurant, à portée régionale.
- **En matière de cadre de vie et d'environnement proche :**
 - Des périmètres de protection pour les Monuments Historiques qui peuvent complexifier les projets,
 - Un patrimoine bâti ancien (nécessité de la réhabiliter),
 - Un manque d'animation pour un public adolescent,
 - Un attrait touristique principalement estival.

(Pièce jointe 03 – Diagnostic territorial de la commune de Sizun)



ARTICLE 3 LES DOCUMENTS CADRES CONCOURANT A LA DEFINITION DU PROJET DE TERRITOIRE

1. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été approuvé, mais est en cours de modification pour intégrer les derniers éléments législatifs relatifs à la loi Climat et Résilience.

Le SRADDET fixe **cinq engagements** :

- Engagement pour des stratégies numériques responsables,
- Engagement pour réussir le bien-manger pour tous,
- Engagement pour une nouvelle stratégie énergétique et climatique,
- Engagement pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources,
- Engagement pour la cohésion des territoires.

1. Un territoire s'inscrivant dans le Pays de Morlaix

La Communauté de Communes est l'un des trois Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui composent le **Pays de Morlaix**, ce dernier ayant obtenu le label « **Pays d'art et d'histoire** » en 2006. La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau est couverte par le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** du Léon adopté en 2010, qui couvre également Haut-Léon Communauté. Un nouveau SCoT va être élaboré à l'échelle du Pays de Morlaix (élaboration prescrite par délibération du conseil syndical du Pays de Morlaix le 30 août 2022).

- Le **Schéma de Cohérence Territoriale** du Léon au sein duquel le PADD fixe les orientations suivantes :
 - I. Organiser l'urbanisation :
 - I.1. Equilibrer le développement de l'habitat
 - I.2. Favoriser un urbanisme durable et équitable
 - I.3. Développer la complémentarité et mutualiser les équipements
 - I.4. Développer le commerce comme vecteur de qualité urbaine
 - II. Soutenir l'économie locale :
 - II.1. Conforter la production du terroir et de la mer
 - II.2. Créer les conditions pour un développement économique
 - II.3. Valoriser la recherche
 - II.4. Développer le tourisme de santé
 - II.5. Valoriser les complémentarités entre mer et monts d'Arrée
 - II.6. Articuler les transports avec le développement
 - III. Protéger le patrimoine et les milieux naturels :



- III.1. Préserver l'attractivité du patrimoine
 - III.2. Mettre en place la politique de l'eau et des milieux naturels
 - III.3. Gérer les risques et les nuisances
- Le **Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)** est établi à l'échelle du Pays de Morlaix et fixe les orientations suivantes :
- Transition économique :
 - Orientation 1 : développer une économie durable et créatrice d'emplois
 - Orientation 2 : accompagner les initiatives d'accès à l'emploi et à la formation
 - Transition énergétique :
 - Orientation 3 : tendre vers un territoire autonome en énergie
 - Orientation 4 : soutenir et développer l'économie circulaire
 - Transition écologique et environnementale :
 - Orientation 5 : Préserver le patrimoine matériel et immatériel du territoire (paysage, ressource, biodiversité, bâti, culture)
 - Orientation 6 : Favoriser le développement des mobilités durables
 - Transition solidaire et territoriale :
 - Orientations 7 : accompagner les évolutions sociétales
 - Orientation 8 : Garantir un développement en services équilibré sur le territoire et favoriser vivre ensemble et lien intergénérationnel

2. Un Projet de Territoire – Horizon 2040

En 2022, les élus du territoire ont produit et adopté leur « Projet de Territoire – Horizon 2040 », dont les orientations sont présentées ci-après ([cf. Article 4 – paragraphie 1, à la page 15](#)).

3. Un Pays touristique du Léon

À cela s'ajoute une autre coopération : le « Pays Touristique du Léon », créé en 2011 dans le cadre d'un syndicat mixte pour la mise en œuvre de sa politique de développement touristique.

4. Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat

L'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'habitat (PLUi-H) pourra contribuer au renforcement des centralités, sans compter la référence aux actions d'amélioration de l'habitat qu'il pourra abriter (volet PLH) et qui figurent parmi les cibles recherchées des ORT. Il s'agit d'une action forte déjà engagée par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau. Cependant, elle fait appel à des partenaires : communes-membres de la Communauté de Communes, État, Département du Finistère, Région Bretagne.

Le futur PLUi-H va permettre :



- D'imaginer la façon d'aménager le territoire communautaire dans toutes ses dimensions (habitat, économie, commerce, équipements, déplacements, environnement, patrimoine, ...)
- Et de déterminer la politique locale de l'habitat avec notamment de probables interrogations sur les actions ciblées sur le parc de logements existants :
 - Actions de lutte contre la vacance,
 - Actions contribuant à l'amélioration du parc de logements existants (performance thermique, confort, adaptation, ...) de type OPAH, PIG.

Le PLUi-H, en définissant la manière avec laquelle les différentes fonctions (se loger, travailler, s'équiper, se former, se soigner, s'équiper, ...) sont amenées à se déployer sur le territoire, aura des effets sur les fonctions de centralité, avec la probable ambition de renforcer les centres-villes et centres-bourgs.

Ce plan pourrait notamment conditionner les modalités d'implantation des équipements commerciaux et des services de proximité. Il cherchera aussi à placer l'habitat (par construction nouvelle ou par réhabilitation du parc de logements existants) de façon préférentielle au cœur des enveloppes agglomérées (densification, renouvellement urbain, ...) et donc dans les centralités. Il cherchera également à promouvoir la mixité des fonctions urbaines en particulier dans les centralités.

À noter : prescription par délibération du conseil communautaire en date du 18 janvier 2022 et date d'approbation prévisionnelle pour fin 2025.

5. Trois communes disposant pour l'instant de Plans Locaux d'Urbanisme

Les trois communes disposent actuellement d'un Plan Local de l'Urbanisme (PLU).

Ces documents, actuellement en vigueur, continuent de produire leurs effets jusqu'à l'adoption du PLU intercommunal, qui tiendra lieu de Programmation Local de l'Habitat (PLH), prévue pour fin 2025.

6. Un Plan Climat-Air-Énergie Territorial

Un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) a été prescrit en 2018 et tend à se conforter dans les prochaines années.

ARTICLE 4 AMBITIONS DU TERRITOIRE

1. Projet de territoire intercommunal

Le projet de territoire est une fondation qui prépare **l'avenir de notre territoire à horizon 2040** au service des habitants. Ce projet constitue une réalisation des élus communautaires et traduit une vision partagée par l'ensemble des élus quelle que soit leur sensibilité. Il est issu d'une démarche de co-construction laissant le champ libre à l'expression des spécificités de chacun.

Élaboré en 2021, il présente les **orientations et objectifs sur lesquels les élus se sont accordés et dont ils souhaitent que les acteurs du territoire s'approprient d'ici 2040**. Il correspond ainsi à un appel lancé par les élus communautaires à l'engagement de l'ensemble des acteurs du territoire.



Aussi, ce document aborde des enjeux pouvant dépasser les compétences de la seule Communauté de Communes et intègre également des actions déjà mises en place par l'intercommunalité.

Ce travail a permis de faire ressortir les orientations suivantes :

1) Diversifier l'image économique du Pays de Landivisiau

1.1 Élargir les champs du développement économique à de nouveaux horizons

- Agir à l'échelle du pays de Landivisiau pour diversifier notre tissu économique en accueillant et favorisant l'émergence d'entreprises des secteurs du numérique, du tourisme, de la culture, de l'artisanat, des commerces, des loisirs, etc.
- Elaborer une stratégie économique appuyée sur les pratiques du territoire, dépassant l'implantation d'activités économiques sur les seuls abords de la RN12.

1.2 Renforcer l'interconnaissance des acteurs économiques et les liens entre les entreprises et la population

- Adapter l'offre de formation pour proposer aux jeunes et aux actifs d'acquérir des compétences en phase avec les attentes des entreprises locales.
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs économiques.
- Favoriser l'insertion professionnelle.

1.3 Porter un nouveau regard sur notre territoire

- Développer une communication valorisant l'image du pays de Landivisiau au-delà de son dynamisme économique.
- Renforcer la communication sur l'offre de services de proximité du territoire.
- Impliquer le plus grand nombre dans la vie collective.

2) Favoriser l'épanouissement des habitants sur leur territoire au quotidien

2.1 Proposer un cadre de vie attractif et une offre de services diversifiée

- Préserver la qualité de vie.
- Renforcer et promouvoir l'offre culturelle et de loisirs sur le territoire.
- Assurer une offre de services de santé de proximité par bassin de vie.

2.2 Permettre à chacun d'avoir accès aux services de proximité

- Renforcer les actions en matière de petite enfance/jeunesse/famille.
- Veiller à prendre soin des plus âgés et leur offrir les conditions d'accueil qui leur permettent de continuer à vivre dans le territoire.
- Faciliter les mobilités du quotidien, vers les services et entre les communes.

3) Veiller à un développement équilibré et soutenable du territoire

3.1 Mettre en commun l'ensemble de nos atouts

- Mutualiser davantage les services.
- Mutualiser les équipements (culture, loisirs, sports) afin de répondre aux besoins des habitants et tendre vers une harmonisation tarifaire.
- S'inscrire dans une coopération équilibrée avec les territoires voisins et poursuivre nos coopérations historiques, notamment à travers le PETR du Pays de Morlaix.



- Répartir de façon équilibrée les recettes tirées du développement économique à travers un pacte fiscal et financier.

3.2 Structurer notre territoire

- Parvenir à un aménagement géographiquement équilibré du territoire communautaire.
- Aménager le territoire de façon à favoriser sa vitalité.
- Conforter l'organisation du territoire autour des bassins de vie.

3.3 Préserver l'environnement pour préparer l'avenir

- Disposer de la ressource en eau nécessaire au développement du territoire.
- Tendre vers une réduction de la production de déchets à l'échelle du territoire.
- Anticiper et accompagner les transitions, en particulier la transition énergétique.

2. Récit de territoire – Commune de Landivisiau

Le projet politique de la commune s'est toujours articulé autour d'une volonté forte : donner les moyens à celles et ceux qui le souhaitent de pouvoir « **travailler et vivre au pays** ». Cette volonté politique s'est traduite par une série d'actions coordonnées déclinées à partir de quatre grands thèmes :

- **Développement des activités économiques,**
- **Création d'emplois et offre de formation,**
- **Parcours résidentiel (location ou accession),**
- **Accès à une palette de services et des loisirs accessibles à tous.**

Grace à la conjugaison d'une série de points forts toujours pensés en complémentarité les uns avec les autres, la commune de Landivisiau a su **attirer et conserver de nombreuses entreprises et ménages**.

Autour de l'agriculture et des industries de transformation, les industriels tournés vers les productions agroalimentaires et le **tissu varié des P.M.E et des artisans forme un écosystème particulièrement dense et diversifié** qui ne cesse de croître.

La complémentarité et les synergies qui ne cessent d'émerger entre les différents acteurs économiques démontrent tout **l'intérêt de flécher les politiques publiques autour d'une reconquête industrielle et de développement des territoires périurbains**. La maîtrise du foncier constitue un enjeu majeur.

Par ailleurs, la **richesse des équipements** (publics et privés) de la commune, son taux d'équipement en constante progression (il est passé de 34,3 en 2007 à 43,7 en 2019 pour 1 000 habitants) et la **diversité de son appareil commercial** permettent de drainer des flux de population à l'échelle intercommunale mais aussi au niveau d'une zone de chalandise évaluée entre 35 000 et 40 000 consommateurs.

Sur la base de ce projet municipal, la commune continue à engager des efforts pour développer les services, moderniser la ville et lui donner une image à la fois plus moderne et plus conviviale tout en voulant lui conserver son caractère de « **petite ville qui a tout d'une grande** » qui lui est cher.

La construction de certains de ces équipements date des années 1970/1980. **Plusieurs ont déjà fait l'objet d'un programme de réhabilitation/rénovation. À leurs tours, d'autres nécessitent aujourd'hui**



des programmes de travaux/reconstruction, tout comme d'ailleurs une partie du parc immobilier privé – notamment en centre-ville – qui, pour sa part, appelle un réel effort de réhabilitation.

L'élaboration prochaine d'un PLUi-H tenant lieu de programmation de l'habitat sera certainement de nature à créer tous les effets de levier attendus, ce d'autant que la commune connaît une demande immobilière en forte croissance (accession à la propriété et/ou location, en logement individuel ou collectif). L'habitat continuera donc de constituer un des enjeux prioritaires de l'équipe municipale.

À côté de cet axe de travail, la commune souhaite mieux mettre en valeur un environnement culturel riche d'un patrimoine matériel et immatériel historique. Cette mise en valeur doit pouvoir notamment passer par la création de circuit du patrimoine mieux signalé, bien balisé, correctement documenté et doté des dernières technologies accessibles avec les outils de communication actuels.

De la même manière, la **commune a su reconquérir et préserver un environnement naturel** laissant toute sa place aux politiques de préservation de la biodiversité.

Ainsi :

- En développant la nature en ville et en offrant à chaque citoyen un accès à la nature,
- En déployant des solutions fondées sur la nature pour des territoires résilients,
- En limitant la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers,
- En soutenant une économie à faible impact sur la biodiversité,
- En luttant contre la pollution aux plastiques,
- En faisant de l'agriculture une alliée de la biodiversité,
- En créant de nouvelles aires protégées et en confortant les réseaux écologiques,
- En protégeant les espèces en danger et en luttant contre les espèces invasives,
- En investissant dans l'éducation et dans la formation

La commune s'inscrit pleinement dans les politiques de transition écologique. Renforcer l'action de la commune pour la préservation de la biodiversité et mobiliser les leviers pour la restaurer lorsqu'elle est dégradée se placent parmi les principales priorités.

D'une façon globale, l'objectif de reconquête de la qualité de la centralité de Landivisiau a motivé son souhait de pouvoir participer au programme national Petites villes de demain. Avec ces multiples portes d'entrée, ce programme est de nature à pouvoir mobiliser davantage de moyens pour que la commune réussisse – voire accélère – la mise en œuvre de son projet de territoire.

3. Récit de territoire – Commune de Plouvorn

La revitalisation du centre bourg se fait dans le sens du « **bien vivre** » sur la commune. La municipalité est donc mobilisée pour répondre aux divers enjeux du territoire dans le but d'accueillir de nouveaux habitants et de préserver ses emplois.

Pour redonner plus d'attractivité au cœur de bourg, la municipalité réaménage le carrefour central et tout ce qu'il inclut. Cette revitalisation a pour but d'inverser la tendance actuelle, c'est-à-dire faire revenir le commerce et de nouveaux ménages car la population est en légère baisse. Un travail sera



également à mener sur l'habitat. Le parc immobilier est vieillissant et de nombreux logements sont vacants.

Dans le cadre d'une stratégie de revitalisation, la commune de Plouvorn souhaite continuer ses efforts dans l'objectif de rendre le parc de logement attrayant, répondant ainsi à toutes les problématiques générationnelles, d'affirmer son identité rurale à travers son patrimoine et ses connexions et enfin de favoriser la cohésion sociale avec une offre de services satisfaisante et une attention particulière portée aux associations du territoire.

4. Récit de territoire – Commune de Sizun

Sizun se **modernise et garde son authenticité**. La réhabilitation de certains équipements, telle que la mairie, en est la preuve.

L'**offre de service, les équipements médicaux, sportifs et surtout scolaires** participent à cette dynamique.

Riche d'un **patrimoine reconnu aux Monuments Historiques**, la commune peut aussi faire valoir son **patrimoine naturel**, que ce soit avec le Parc Naturel Régional D'Armorique ou encore la Maison de la Rivière.

La commune compte de **nombreux projets répondant aux enjeux de demain**, qu'ils soient sociétaux, climatiques ou innovants.

Sizun fait de la revitalisation locale sa priorité et bénéficie pour cela du programme Petites villes de demain dont elle est lauréate. Les actions sont encore nombreuses à mener pour sauvegarder ce cadre de vie, si précieux de nos jours.

Dans le cadre d'une stratégie de revitalisation, la commune de Sizun souhaite continuer ses efforts dans l'objectif de maintenir une attractivité et un cadre de vie agréable en préservant ses emplois, de promouvoir un patrimoine actif et attractif, qu'il soit naturel ou bâti et enfin de repenser l'habitat de demain avec des services de proximité.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientations stratégiques, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme



2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

ARTICLE 5 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La présente convention fixe les orientations stratégiques communes dans lesquelles les fiches action propres à chaque collectivité s'inscrivent. Au nombre de trois, elles sont l'expression d'une stratégie transversale dont l'ambition est :

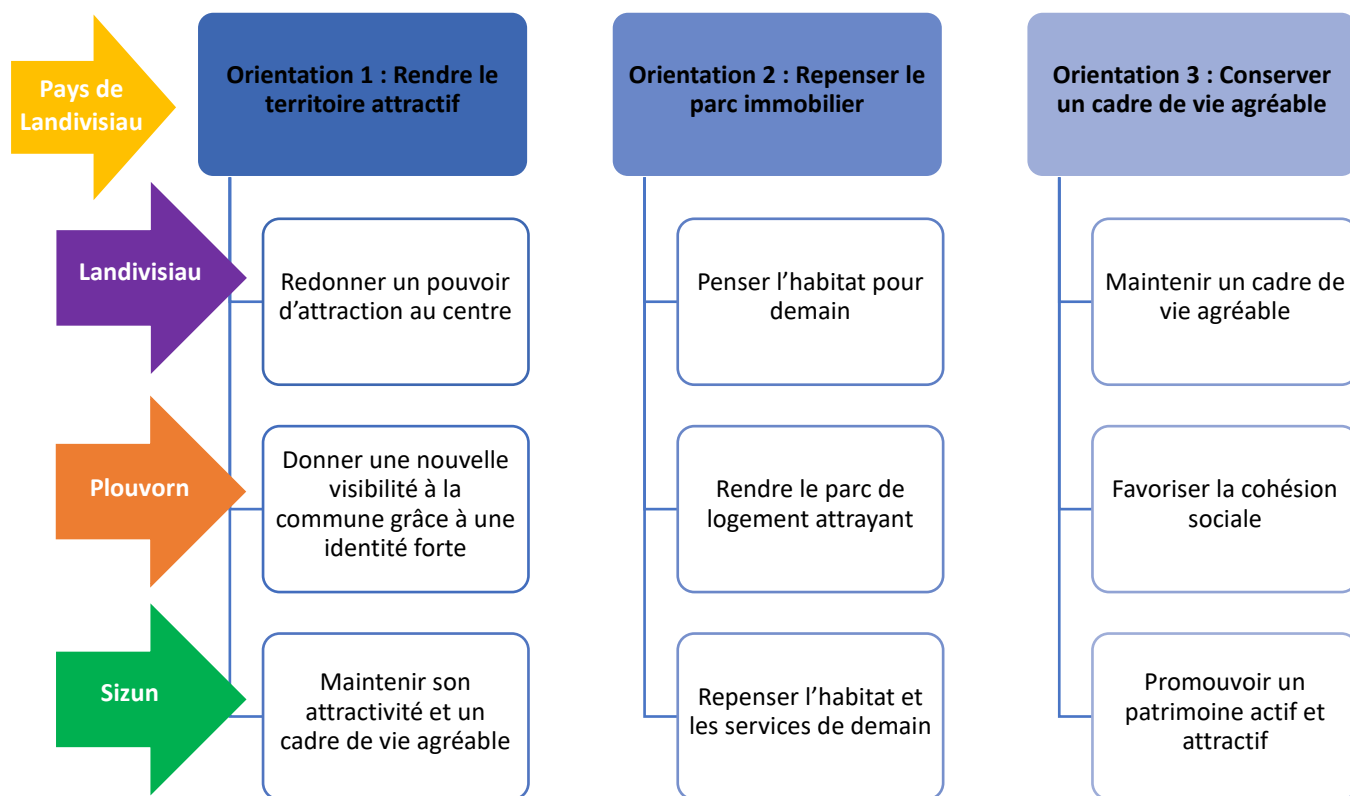
- **Orientation 1** : Rendre le territoire attractif (services et commerces),
- **Orientation 2** : Repenser le parc immobilier (offres et rénovations),
- **Orientation 3** : Conserver un cadre de vie agréable (patrimoine et mobilité),

Ces trois orientations constituent la **stratégie globale** de revitalisation. La redynamisation du territoire doit relier l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale de ce projet d'envergure, qu'est la revitalisation locale. Elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs. Le maintien des commerces de proximité et des services pour les usagers constitue une priorité. Ces intentions ont pour but de **redonner ou conserver une attractivité sur le territoire**. La thématique habitat représente une orientation à elle seule. En effet, le parc de logement est vieillissant, peu adapté aux demandes actuelles et aux normes environnementales en vigueur. Il devient nécessaire de **repenser le logement en fonction des problématiques à venir et aux évolutions démographiques du territoire**. La valorisation du patrimoine ou la réflexion autour des mobilités douces sont des ambitions concourantes à la revitalisation du territoire. Cela participe au **maintien d'un cadre de vie agréable** et apprécié de tous.

Le territoire intercommunal ainsi que les trois communes lauréates au programme, Petites villes de demain, possèdent des atouts indéniables. Cependant des fragilités subsistent. Ces orientations sont établies pour trouver des solutions, **garantir une cohérence territoriale et une cohésion sociale**. La revitalisation impulse une dynamique commune et mobilise divers acteurs. Elle se traduit par une variété d'actions.

À l'aune du changement climatique et des nouveaux modes de communication, il paraît essentiel d'insister sur **la transition écologique et numérique**. Ces thématiques sont donc transversales aux trois orientations. Chaque projet intègre ces notions. Cette stratégie favorise l'articulation entre les différentes dimensions : sociétale, économique, environnementale, culturelle, numérique, etc. **La stratégie met en avant la complémentarité entre les territoires**. Toutes les synergies en place sont aux services des usagers et des territoires.





Ces orientations se déclinent en enjeux à l'échelle communale dans le tableau ci-dessus, pour adapter localement les grandes orientations et en ressortir des objectifs sur-mesure, indiqués ci-dessous.

Secteur	Enjeux	Objectifs
Landivisiau	Redonner un pouvoir d'attraction au centre	Soutenir les commerces de centre-ville
		Continuer d'assurer les services de proximité et accompagner les associations
		Rénover énergétiquement et moderniser les équipements
	Penser l'habitat pour demain	Répondre à une forte demande immobilière tout en favorisant la densification
		Établir un état des lieux du parc de logement (la pertinence d'une OPAH pourra être étudiée dans le cadre du PLUi tenant lieu de programme de l'habitat)
		Accompagner la rénovation énergétique des logements



Maintenir un cadre de vie agréable	Poursuivre la valorisation des espaces verts et favoriser la transition écologique locale (les mobilités douces, les énergies vertes, et circuits-courts)
	Continuer à promouvoir une éducation culturelle accessible à tous
	Affirmer une identité moderne (esthétique urbaine et transition numérique)

Secteur	Enjeux	Objectifs
Plouvorn	Rendre le parc de logement attrayant	Créer des habitations adaptées à chaque génération
		Retravailler les façades des bâtiments en centralité
		Repenser les équipements en conséquence (bibliothèque, salle de sport, etc)
	Donner une nouvelle visibilité à la commune grâce à une identité fort	Repenser la double centralité (centre économique et centre administratif)
		Reconfigurer les mobilités
		Communiquer davantage sur le patrimoine naturel et bâti
	Favoriser la cohésion sociale	Donner davantage de place aux associations
		Repenser les services de proximité (espace de coworking, antenne France Service)
		Mettre en place des animations (place du centre, halle, centre culturel)

Secteur	Enjeux	Objectifs
Sizun	Maintenir son attractivité et un cadre de vie agréable	Réaménager la place centrale et ses connexions annexes
		Sauvegarder et renforcer les commerces de proximité (implantation d'emplois locaux, dynamique de l'emploi)
		Créer des espaces dédiés aux mobilités douces



Promouvoir un patrimoine actif et attractif	Réhabilité le patrimoine ancien et valoriser
	Favoriser un tourisme respectueux de l'environnement
	Communiquer davantage sur le patrimoine naturel et bâti
Repenser l'habitat et les services de demain	Maintenir une population active en améliorant certains services (exemple : crèche, antenne France Services)
	Faciliter l'accès à la propriété
	Favoriser la rénovation énergétique des logements et bâtiments publics

(Pièce jointe 04 – Stratégie de revitalisation de la commune de Landivisiau)

(Pièce jointe 05 – Stratégie de revitalisation de la commune de Plouvorn)

(Pièce jointe 06 – Stratégie de revitalisation de la commune de Sizun)

En cas d'évolution des orientations, enjeux ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.

ARTICLE 6 PLAN D' ACTIONS

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées et de la liste des projets en maturation. À des fins de suivi, toute évolution du document est transmise aux services de l'État et ses partenaires. Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

Un des secteurs d'intervention de l'ORT inclut le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, ici la ville de Landivisiau. Par conséquent, la présente convention vaut bien ORT.

1. Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action, en [ANNEXE 01 à la page 41](#), selon un modèle type. Elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné. La liste des projets en maturation et non matures se trouve en [ANNEXE 02 à la page 91](#).



L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de pilotage PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. Article 10, à la page 36) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

2. Récapitulatifs des projets

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés dans le tableau ci-dessous. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Secteurs	Actions	Niveau de maturité (a : mature ; b : en maturation ; c : non mature)	Axes d'intervention		
			O.1.	O.2.	O.3.
CCPL	Poste de chargée de projet PVD (Fiche action n°01)	a	X	X	X
	Amélioration de l'habitat privé- accompagnement des propriétaires (Fiche action n°02)	a		X	
	Création de circuits du patrimoine (Fiche action n°03)	a			X
	Élaboration d'un schéma directeur des mobilités douces (Fiche action n°04)	a			X
Landivisiau	Étude urbaine et architecturale / support 3D du Schéma Directeur d'aménagement de la ville (Fiche action n°05)	a	X	X	X
	Suppression d'une friche (garages) (Fiche action n°06)	a	X		X



Suppression d'une friche (hangar) et d'une maison d'habitation (Fiche action n°07)	a	X		X
Renouvellement des réseaux gravitaires de l'hyper-centre (Fiche action n°08)	a / b / c			X
Effacement et renouvellement des réseaux aériens de l'hyper-centre (Fiche action n°09)	a / b / c	X	X	X
Réaménagement de la rue de Mun (Fiche action n°10)	a	X		X
Réhabilitation intégrale du parc d'éclairage public (Fiche action n°11)	a	X		X
Réhabilitation-extension de la médiathèque (Fiche action n°12)	a	X		X
Mise en valeur et accessibilité du parvis de la médiathèque, du lavoir et de la fontaine Saint Tivizio	b	X		X
Continuité piétonne entre l'espace de loisirs des Capucins et l'entrée principale de la médiathèque	b	X		X
Réalisation d'une ouverture sur le parc de Kréac'h Kelen, sur l'espace culturel Lucien Prigent, sur le "local jeunes" à partir de la rue du Général de Gaulle	b	X		X
Création d'une liaison piétonne reliant la place de l'église au square de Bad Sooden Alendorf	b	X		X
Réhabilitation de la place de l'église : création d'un parvis réservé aux piétons, revêtement différencié, aménagement urbain, éclairage du porche de l'église ...	b	X		X
Création d'espaces de verdure et de fleurissement encourageant la convivialité et le développement de la biodiversité en cœur de ville	b	X		X
Création de cheminements doux	b			X
Rénovation énergétique de la Mairie	b	X		
Réhabilitation du complexe sportif et de loisirs de Tiez Nevez (IOP) ainsi que les vestiaires et le club house de foot, avec la création de nouveaux équipements adaptés aux jeunes de 15-25 ans	b	X		X
Modernisation des salles de sport couvertes en systématisant la maîtrise des consommations énergétiques : salle Meudec Tanguy, salle de Ty Guen,	c	X		X



salle de Tiez Nevez...				
Réhabilitation/ rénovation énergétique de l'espace associatif des Capucins dédié au 3ieme âge	c	X		X
Rénovation d'une longère en friche pour des expositions culturelles	c	X		X
Développement de la WI-FI gratuite sur tous les sites communaux	c	X		X
Création d'une aire de camping-cars	c	X		X
Développement de la trame verte et bleue	c			X
En partenariat avec Finistère habitat, solliciter le Conseil Départemental, propriétaire de bâtiments déclassés, pour envisager leur reconversion	b	X	X	X
Projet d'habitats neufs avec commerces	c	X	X	
Créations de nouveaux logements en densification	c		X	
Rénovation du parc de logements anciens	c		X	
Utiliser les dispositifs coercitifs de lutte contre l'habitat indigne	a		X	
Instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants	b		X	
Communiquer largement sur le dispositif DENORMANDIE et réfléchir aux effets de leviers susceptibles de pouvoir l'accompagner	c	X	X	X
Penser un programme d'aide financière en faveur de la rénovation énergétique des logements privés	c		X	
Accompagner les opérations de diagnostics énergétiques des logements privés	c		X	
Mettre en lien les promoteurs /investisseurs avec les propriétaires pour faciliter l'évolution et la mise en valeur du patrimoine bâti	c		X	
Par dérogation à l'article L. 442-1 du code de l'urbanisme, envisager la délivrance de permis d'aménager portant sur des unités foncières non contiguës, lorsqu'une opération d'aménagement garantit l'unité architecturale et paysagère d'îlots d'habitats vacants ou dégradés	c		X	X
Exercer le DPU renforcé chaque fois qu'une opération d'ensemble peut être conduite sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée pour assurer la densification de l'habitat ou maintenir les fonds artisanaux ou	c	X	X	



	commerciaux				
	Réflexion sur la réalisation d'une étude OPAH	c		X	
	Accompagner les projets visant à développer le parc d'énergie photovoltaïque, y compris de type ombrière sur les espaces de stationnement	c			X
	En partenariat avec le SDEF, poursuivre le déploiement des bornes de recharge électrique	a	X		X
	Poursuivre une programmation culturelle ambitieuse et exigeante à l'attention de tous les publics. Poursuivre les partenariats avec les établissements scolaires (et les établissements spécialisés) pour rendre accessible à toutes les différentes formes de médiation culturelle dans les domaines du spectacles vivants, de la lecture publique, et des arts visuels.	a	X		X
	Compléter l'offre de services marchands (par exemple : enseignes d'articles de sport et sportwear) pour contribuer à limiter l'évasion commerciale	c	X		
	Contenir le développement de l'offre commerciale en périphérie, notamment lorsque la nature de l'activité peut s'exercer en centre-ville	c	X		X
	Renforcement des effectifs du C.C.A.S. pour tendre vers plus de proximité et de coordination avec les associations caritatives	a	X		
Plouvorn	Travaux sur le réseau d'assainissement (Fiche action n°13)	a	X	X	X
	Aménagement du centre-bourg (Fiche action n°14)	a	X	X	X
	Réalisation d'une halle en centre-bourg (Fiche action n°15)	a	X		X
	Rénovation thermique et acoustique de la mairie (Fiche action n°16)	a	X		
	Rénovation de l'église Saint-Pierre (Fiche action n°17)	a			X
	Réhabilitation d'une maison de centre-bourg en médiathèque	b	X		X
	Réalisation de logements de type béguinage – habitat autonome pour seniors	b		X	
	Réalisation d'un cheminement vert – piétons et cyclistes	b			X



	Rénovation du pôle petite enfance	b	X		
	Création d'une maison des associations dans un ancien chai en friche	c	X		
Sizun	Réhabilitation de la mairie (Fiche action n°18)	a	X		
	Réaménagement du centre-bourg (Fiche action n°19)	a	X	X	X
	Création de cheminements doux (Fiche action n°20)	a			X
	Rénovation de l'église Saint-Cadou	b			X
	Création d'habitats inclusifs	c		X	
	Reconversion d'une friche	c	X		

ARTICLE 7 PRÉSENTATION DES PÉRIMÈTRES DES SECTEURS D'INTERVENTION ORT

Les périmètres des secteurs d'intervention ORT des trois communes sont présentés ci-après.



1. Secteur de Landivisiau



2. Secteur de Plouvorn



3. Secteur de Sizun



Les périmètres sont détaillés en **ANNEXE 03 à la page 94**, avec la localisation des actions listées ci-dessus, à l'article PLAN D' ACTIONS.

Le périmètre peut évoluer si la modification fait l'objet d'un avenant à la convention.

ARTICLE 8 MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau bénéficie de « l'Assistance à Management de Projet », dispositif encadré par la Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires.

ARTICLE 9 ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas un accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.



2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Landivisiau, Plouvorn et Sizun assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires s'engagent à désigner dans leur services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser, à proportion de leur marge de manœuvre et de leurs possibilités, les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs



locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

4. Engagements de la Région

Dans le cadre du CPER 2021-2027, l'Etat et la Région ont, ainsi, renouvelé leur ambition conjointe de soutenir des projets globaux de revitalisation de centres-villes et bourgs. La Région, par ses compétences et responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de transport, de développement économique, de formation professionnelle, de tourisme et d'environnement dispose de leviers pour y contribuer.

En cohérence avec la Convention régionale de mise en œuvre de « Petites villes de demain », signée le 4 juin 2021, la Région s'est engagée à articuler ses interventions avec celles de ses partenaires au bénéfice des communes concernées.

Ainsi, elle s'engage à participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. Pour cela, elle pourra mobiliser son ingénierie, notamment présente dans ses espaces territoriaux, afin de participer à l'accompagnement des communes et EPCI engagés dans la démarche.

La Région pourra également soutenir les actions et projets du programme compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve de l'instruction des dossiers de demande de subvention déposés par les porteurs de projet et des décisions de la commission permanente.

Pour autant, le présent conventionnement ne comporte aucun engagement de la Région à soutenir financièrement les actions inscrites à cette convention.

5. Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.



La Caisse des dépôts et consignations est signataire de la présente convention. Le signataire sera Mathilde Leterrier, directrice territoriale Finistère.

« La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites villes de demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites villes de demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites villes de demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires. »

6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant et favorisant la participation des usagers et des acteurs socio-économiques.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation du projet collectif.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

7. Maquette financière

La maquette financière annuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre. La maquette financière figure en **ANNEXE 04 à la page 97**.



ARTICLE 10 GOUVERNANCE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'État, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie. Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de Relance et de Transition Écologique.

À la Communauté de Communes, deux instances ont été misent en place :

Comité de projet, avec :

Le président et la vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, le DGS et le chef de service aménagement de la CC Pays de Landivisiau, les 3 maires et les DGS des communes respectives, le chargé de projets Petites villes de demain et les partenaires en lien.

Comité de pilotage, avec :

Les participants du comité de projet, accompagnés des services de l'État, sous-préfecture du Pays de Morlaix, Conseil Régional, Conseil Départemental, DDTM, Pays de Morlaix, Caisse des Dépôts, ABF et autres partenaires locaux concernés par les sujets abordés.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants de l'exécutif, des services de l'État, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

ARTICLE 11 SUIVI ET ÉVALUATION DU PROGRAMME

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'État et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires,



peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

ARTICLE 12 RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en **ANNEXE 02 à la page 91**.

ARTICLE 13 UTILISATION DES LOGOS

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à - chaque Partie.



ARTICLE 14 ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE DE LA CONVENTION ET PUBLICITÉ

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'en 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au registre des délibérations de l'EPCI et des communes signataires. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne sur le site internet de l'EPCI, des communes et de l'ANCT.

ARTICLE 15 ÉVOLUTION ET MISE À JOUR DU PROGRAMME

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

ARTICLE 16 RÉSILIATION DU PROGRAMME

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

ARTICLE 17 TRAITEMENT DES LITIGES

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

À défaut et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Rennes à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Rennes.



Fait à

Le

<p>Pour l'État</p> <p>Le Préfet du Finistère, Philippe MAHE</p>	<p>Pour la Région Bretagne</p> <p>Le Président du Conseil Régional, Loïg CHEISNAIS-GIRARD</p>	
<p>Pour la Caisse des Dépôts</p> <p>La Directrice Territoriale du Finistère, Mathilde LETERRIER</p>	<p>Pour la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau</p> <p>Le Président, Henri BILLON</p>	
<p>Pour la Commune de Landivisiau</p> <p>Le Maire, Laurence CLAISSE</p>	<p>Pour la Commune de Plouvorn</p> <p>Le Maire, Gilbert MIOSSEC</p>	<p>Pour la Commune de Sizun</p> <p>Le Maire, Jean-Pierre BRETON</p>



SOMMAIRE DES ANNEXES ET DES PIÈCES JOINTES

Annexe 01 – Fiches action // page 41

Annexe 02 – Liste des projets en maturation // page 91

Annexe 03 – Périmètres d'intervention détaillés // page 94

Annexe 04 – Maquette financière // page 97

Pièce jointe 01 – Diagnostic territorial de la commune de Landivisiau

Pièce jointe 02 – Diagnostic territorial de la commune de Plouvorn

Pièce jointe 03 – Diagnostic territorial de la commune de Sizun

Pièce jointe 04 – Stratégie de revitalisation de la commune de Landivisiau

Pièce jointe 05 – Stratégie de revitalisation de la commune de Plouvorn

Pièce jointe 06 – Stratégie de revitalisation de la commune de Sizun



ARTICLE 18 ANNEXE 01 – FICHES ACTION

FICHE ACTION N° 01

Poste de chargé-e de projet PVD

Orientations stratégiques	Orientation 1 : Rendre le territoire attractif Orientation 2 : Repenser le parc immobilier Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Poste de chargé-e de projet PVD
Action n°	01
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Landivisiau EPCI
Description de l'action	Un-e chargé-e de projet est recruté-e dans l'optique d'accompagner les trois communes lauréates dans leurs différentes démarches de relance territoriale.
Partenaires	L'État (L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires)
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Le montant total du salaire brut chargé est de 35 000, 64 euros pour la première année (13/04/2021 – 12/04/2022) et de 36 578,48 euros pour la deuxième année (13/04/2022-12/04/2023).
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	Première année (13/04/2021 – 12/04/2022) : Autofinancement par l'EPCI (25%) : 8 750, 16 euros. Financement par l'État (75%) : 26 250,48 euros (Notifié).



	<p>Deuxième année (13/04/2022-12/04/2023) :</p> <p>Autofinancement par l'EPCI (25%) : 9 144, 62 euros. Financement par l'État (75%) : 27 433,86 euros (Sollicité).</p> <p>Donc pour l'année 2021 :</p> <p>Montant total : 25 083,79 euros. Autofinancement par l'EPCI (25%) : 6 270,95 euros. Financement par l'État (75%) : 18 812,84 euros (Notifié).</p> <p>Donc pour l'année 2022 :</p> <p>Montant total : 36 055,05 euros. Autofinancement par l'EPCI (25%) : 9 013,76 euros. Financement par l'État (75%) : 27 041,29 euros (Sollicité).</p>
Calendrier	Entrée en poste le 13 avril 2021.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de diagnostic de territoire et de la convention cadre valant ORT.
Conséquence sur la fonction de centralité	Accompagnement des communes PVD dans le renforcement de leur centralité.
Annexes	



FICHE ACTION N° 02

Amélioration de l’habitat privé- accompagnement des propriétaires

Orientations stratégiques	Orientation 2 : Repenser le parc immobilier
Action nom	Amélioration de l’habitat privé - accompagnement des propriétaires Penser / Repenser l’habitat privé
Action n°	02
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Landivisiau EPCI Service Habitat – chargée de mission Habitat
Description de l’action	<p>Mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage en secteur diffus sur le territoire de la CCPL : habilitation de l’ANAH dans le cadre de la délégation des aides à la pierre du Conseil Départemental</p> <p>Depuis mai 2018, poursuite des missions exercées par le Syndicat Mixte du Léon avant le transfert de la compétence Habitat (plusieurs PIG et OPAH entre 1993 et 2013 / AMO entre 2013 et 2018).</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Information du public sur les thèmes liés à l’amélioration de l’habitat sous forme de permanence à l’espace France Services à Landivisiau : <ul style="list-style-type: none"> - Service Habitat de la CCPL : 4 matinées/semaine - Agence Locale de l’énergie (Alec Héol) : 2 matinées/mois - ADIL29 : 2 après-midi/mois



	<ul style="list-style-type: none"> ○ Diagnostic <ul style="list-style-type: none"> - Visite sur site, qualification des désordres constatés, élaboration des grilles d’insalubrité et de dégradation - Commande et financement d’évaluations techniques : évaluations énergétiques et argumentaires d’ergothérapie - Evaluation sociale ou diagnostic social - Orientation vers les partenaires sociaux en fonction des situations ○ Financement <ul style="list-style-type: none"> - Montage et suivi des dossiers de demande de subvention - Aide à la recherche de financements complémentaires ○ Communication Flyers, site Internet, magazine communautaire
Partenaires	<p><u>Partenaires institutionnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ ANAH : instruction des aides ○ Conseil Départemental <ul style="list-style-type: none"> - délégué des aides à la pierre Habitat Privé - financeur sur Fonds propres (dont action SDIME) - évaluation sociale et suivi des ménages selon public (CDAS) <p><u>Par convention:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ ADIL29 <ul style="list-style-type: none"> - Tenue de permanences à l’espace France Services - Animation de sessions de formation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ auprès des élus, du personnel communal et des partenaires sur la thématique de l’Habitat Indigne (15 novembre 2021) ▪ auprès du public : relations locatives et fiscalité locative (programmées les 9 et 16 septembre 2022) ○ ALEC Héol : <ul style="list-style-type: none"> - Tenue de permanences à l’espace France Services - Réalisation des évaluations énergétiques pour dossiers ANAH



	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des visites Eau-Energie (SDIME du CD29) - Animation du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) - co-financement EPCI/ Région Bretagne <p><u>Autres partenaires financeurs :</u> Fondation Abbé Pierre, Procivis Finistère, CARSAT...</p>
<p>Dépenses prévisionnelles (Hors taxe)</p>	<p><u>Par le maître d'ouvrage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Information du public (rapporté au nombre d'habitants) <ul style="list-style-type: none"> - <u>Convention ADIL29</u> : 2.566 €/an pour les 3 communes PVD concernées par l'ORT - <u>Convention SARE/ALEC Héol</u> : 3.839 € / an pour les 3 communes PVD concernées par l'ORT ○ Mission AMO ANAH (en moyenne annuelle d'actes) <ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge des évaluations énergétiques (hors SARE) : 21 x 200 € soit 4.200 € / an - Prise en charge des argumentaires d'ergothérapie : 12* 150 € soit 1.800 € / an <p>En résumé : Le coût total est de : 173 168 euros pour l'année 2021. Le coût total est de : 86 098 euros pour l'année 2022. La Dépense prévisionnelle du SARE pour 2022, est de : 48 225 euros.</p>
<p>Plan de financement prévisionnel (Hors taxe)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Dispositif financier de droit commun : annexes 2 et 6 du PAT 2021 CD29) <ul style="list-style-type: none"> - Aide ANAH (délégation des aides à la pierre Habitat Privé du CD29) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide sur frais d'AMO ANAH <ul style="list-style-type: none"> ➤ 313 € / dossier « autonomie » ➤ 600 € / dossier « MPR Sérénité » ➤ 875 € / dossier « Travaux Lourds » ou « Bailleurs » ▪ Aide sur travaux <ul style="list-style-type: none"> ➤ 35 à 50% de 20.000 € / dossier « autonomie » ➤ 35 à 50% de 30.000 € / dossier « MPR Sérénité » ➤ 25 à 50% de 50.000 € / dossier « Travaux Lourds »



- 35 % à 45% d'un plafond de 750 à 1.000 € HT /m² de surface habitable (80m² max) / dossier « Bailleur »

- Aide complémentaire Habitat Privé du CD29

- Propriétaires bailleurs : subvention de 10 % de la dépense subventionnée par l'A.N.A.H si les logements sont situés dans des centres villes, centre bourgs ou zones agglomérées dotées de services et commerces.
- Propriétaires occupants : aide complémentaire de 35 % de la dépense subventionnée par l'A.N.A.H si le propriétaire dispose de ressources inférieures ou équivalentes aux plafonds R.S.A ou par logement indigne ou très dégradé.

En résumé :

Montant des aides ANAH allouées aux propriétaires sur les trois communes Petites villes de demain entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021 (chiffres communiqués par le Conseil Départemental, délégataire des aides à la pierre) :

Landivisiau : 109 772 euros

Plouvorn : 60 591 euros

Sizun : 2 805 euros

Soit un coût total de 173 168 euros pour l'année 2021 (notifié).

Le montant des aides ANAH allouées aux propriétaires sur les trois communes Petites villes de demain entre le 01/01/2022 et le 31/08/2022 (chiffres communiqués par le Conseil Départemental, délégataire des aides à la pierre) :

Landivisiau : 33 862 euros

Plouvorn 20 083 euros

Sizun : 28 553 euros

Soit un coût total de 82 498 euros pour les 8 premiers mois de l'année (notifié).

À cela s'ajoute les autres partenaires : 3 600 euros avec la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.



	<ul style="list-style-type: none"> - 1 800 euros (frais d’ergothérapie pour les 8 premiers mois de l’année) - 1 800 euros (frais d’évaluation énergétique pour les 8 premiers mois de l’année) <p>Donc un coût total de 86 098 euros pour les 8 premiers mois de l’année 2022.</p> <p>SARE 2021 : service d’accompagnement à la rénovation énergétique à l’échelle de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau pour l’année 2021.</p> <p>Les chiffres du SARE pour 2021 ne sont pas représentatifs car le programme n’a été effectif que sur le second semestre 2021.</p> <p>SARE 2022 : service d’accompagnement à la rénovation énergétique à l’échelle de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau pour l’année 2022.</p> <p>Dépense prévisionnelle : la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau verse 48 225 euros à Héol pour l’année 2022 (animation du SARE sur notre territoire dont information public, ...).</p> <p>Financement prévisionnel pour 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil Régional verse à la Communauté de Communes 39 339 euros au titre de sa participation au déploiement du SARE sur le territoire de la CCPL (notifié). - Le reste à charge sur fonds propres de la Communauté de Communes est donc de 8 886 euros.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> o Mission d’AMO en cours sur les 3 périmètres d’ORT o En cas de besoins spécifiques identifiés notamment, dans le cadre du diagnostic Habitat du PLUI-H, une étude pré-opérationnelle d’OPAH pourra être envisagée.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> o en lien avec le contrat de Territoire Horizon 2040 de l’EPCI o en lien avec l’élaboration du PLUI-H prescrit le 18 janvier 2022
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Tableaux de bord annuels.



Conséquence sur la fonction de centralité	Redynamiser le centre-bourg ou centre-ville en assurant une mixité sociale, par une offre diversifiée et attrayante de logements : lutte contre la vacance, logements économes en énergie, loyers abordables, logements adaptés à la perte d'autonomie, etc.
Annexes	<ul style="list-style-type: none">○ Voir PAT 2021 du Conseil Départemental du Finistère (dans l'attente de l'opposabilité du PAT 2022).○ Voir Tableau de bord pour résultats 2018/2021 à la page suivante.



ANNEXE FICHE ACTION N° XX : Tableau de bord - Logements aidés* entre 2018 et 2021 sur les 3 communes "Petites villes de demain"

*Logements aidés ANAH : dossiers déposés par le service Habitat de la CCPL dans le cadre de l'AMO ANAH - travaux pour rénovation énergétique / autonomie / Habitat indigne / Offre locative louer abordable

Dossiers	2018			2019			2020			2021		
	dans le cadre de l'AMO ANAH		Montant des aides ANAH	dans le cadre de l'AMO ANAH		Montant des aides ANAH	dans le cadre de l'AMO ANAH		Montant des aides ANAH	dans le cadre de l'AMO ANAH		Montant des aides ANAH
	1er renseignement	Logements aidés		1er renseignement	Logements aidés		1er renseignement	Logements aidés		1er renseignement	Logements aidés	
Landivisiau	47	17	50 718 €	78	31	141 418 €	84	16	109 939 €	93	10	207 917 €
Plouvorn	3	0		2	0		4	0		16	8	
Sizun	19	8	29 375 €	21	12	52 223 €	23	3	9 602 €	33	4	61 870 €
	1	0		0	0		1	0		4	2	
	15	4	49 047 €	20	11	77 467 €	13	3	34 151 €	24	1	2 406 €
	4	2		3	0		1	0		0	0	
Total	89	31	129 140 €	124	54	271 108 €	126	22	153 692 €	170	25	272 193 €

Prise de la compétence Habitat par la CCPL

Entrée en vigueur de l'aide Habiter Mieux Agilité (AMO ANAH)/remplacée par Maprimerénov' au 01/01/2020

Entrée en vigueur au 01/01/2020 de l'aide Maprimerénov' (hors AMO ANAH)

Données prises en compte dans le 1er renseignement mais non comptabilisées dans les logements aidés

Tableau de bord pour résultats 2018/2021



FICHE ACTION N° 03

Création de circuits de patrimoine

Orientations stratégiques	Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Création de circuits de patrimoine
Action n°	03
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Landivisiau EPCI
Description de l'action	<p>La mise en valeur du patrimoine fait partie des projets portés sur le territoire par la Communauté de Communes. En effet, il a été proposé de faire un circuit du patrimoine et des points de vue remarquables dans les centres-bourgs mais aussi à l'extérieur. Les centres-bourgs mais aussi les communes d'un point de vue plus large sont riches en histoire et en paysage, il semble donc intéressant de développer ces atouts. Le projet serait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une matérialisation d'un circuit pour montrer le parcours, - Départ et arrivée dans les centres-bourgs, - À chaque point patrimonial (matériel et immatériel) une plaque avec des explications du lieu en français et en breton sera mise en place ; <p>Actuellement, les étudiants de l'Institut de Géoarchitecture de Brest travaillent sur la mise en place de ces circuits. Le point de départ et</p>



	d'arrivée dans le centre-bourg permettra de mettre en évidence les centres-bourgs.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Le coût total pour 2021 est de : 6 000 euros. Le coût total pour 2022 est de : 6 000 euros. Le coût total est de : 18 000 euros.
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau : 100% autofinancement, soit 6 000 euros pour l'année 2021 et 6 000 euros pour l'année 2022.
Calendrier	Année 2022 : première tranche Année 2023 : deuxième tranche
Lien autres programmes et contrats territorialisés	La fiche action est inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Rapport produit par les étudiants.
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en valeur du patrimoine engendre un attrait touristique et une dynamique locale bénéfique pour les territoires et leur centralité.
Annexes	



FICHE ACTION N° 04

Élaboration d'un schéma directeur des mobilités douces

Orientations stratégiques	Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Élaboration d'un schéma directeur des mobilités douces
Action n°	04
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Landivisiau EPCI
Description de l'action	<p>La mobilité est désormais une question centrale de la planification urbaine. Les pratiques de déplacements sont considérées comme des éléments structurants du développement urbain, au même titre que le développement des activités économiques, les politiques du logement et d'équipement et la préservation des milieux.</p> <p>La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a prescrit l'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) par une délibération du conseil communautaire en date du 18 janvier 2022. N'étant pas mûre sur le sujet, la Communauté de Communes n'a pas pris la compétence mobilité en mars 2021. Cependant en mars 2022, l'EPCI a conventionné avec la Région pour que la compétence lui soit déléguée. La convention de délégation de compétence entre la Région Bretagne et la</p>



	<p>Communauté de Communes du Pays de Landivisiau pour l'organisation de services de compétences a été signée pour la période 2021-2027.</p> <p>Pour ce qui concerne la voirie, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau est compétente sur les espaces d'activités économiques d'intérêt communautaire. La compétence voirie est exercée par les communes pour les voies communales et le département pour les voies départementales.</p> <p>Aux prémices dans ses réflexions sur les mobilités douces, actives et partagées, la Communauté de Communes cherche à mieux cerner les usages, les besoins et les possibilités futures de son territoire en termes déplacements doux tel que le vélo, la marche etc. C'est donc dans cet objectif que le territoire souhaite élaborer schéma directeur des mobilités douces.</p>
Partenaires	L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Conseil Régional
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Le coût de l'étude est de : 90 000 euros.
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	ADEME, 2022 : 45 000 euros, soit 50% (sollicité). Conseil Régional, 2022 : 27 000 euros, soit 30 % (sollicité). Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, 2022 : 18 000 euros, soit 20% en autofinancement.
Calendrier	Lancement des marchés pour la fin de l'année 2022.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Livrable de l'étude.
Conséquence sur la fonction de centralité	Les mobilités douces sont indispensables dans l'aménagement de nos centralités actuellement. Elles permettent d'intégrer les enjeux environnementaux dans les politiques locales et de connecter les



	territoires entre eux par le biais de modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.
Annexes	

FICHE ACTION N° 05

Étude urbaine et architecturale / support 3D

Orientations stratégiques	<p>Orientation 1 : Rendre le territoire attractif</p> <p>Orientation 2 : Repenser le parc immobilier</p> <p>Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable</p>
Action nom	<p>Étude urbaine et architecturale</p> <p>Support 3D du Schéma Directeur</p>
Action n°	05
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<p>Commune de Landivisiau</p> <p>Collectivité territoriale</p>
Description de l'action	<p>L'intérêt de cette étude est de pouvoir disposer d'une approche urbaine et architecturale spécifiquement dédiée à l'hyper centre-ville permettant de d'établir un schéma de rénovation de ce secteur intégrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la suppression des friches urbaines, - la mise en valeur du patrimoine (fontaine classée) - le projet de réhabilitation et d'agrandissement de la médiathèque municipale Xavier Grall,



	<ul style="list-style-type: none"> - la création de liaisons piétonnes pour faciliter l'accès aux commerces et services, - la modernisation de la signalétique, - le renouvellement du mobilier urbain. <p>Ce projet est le fruit d'une réflexion globale de revitalisation de l'hyper-centre-ville de Landivisiau et de ses abords immédiats. Ce schéma est au service de la revitalisation partielle du centre en faveur de la modernisation du tissu urbain et de la valorisation du patrimoine local.</p> <p>Pour établir les supports de présentation du schéma directeur en représentation 3 D : réalisation d'un relevé et d'une maquette numérique/modélisation 3D grande échelle (Préparation de(s) plan(s) de vol(s) – ULM ; mise en place de point de contrôle au sol GPS ; exécution du plan de vol – ULM ; traitement des images par photogrammétrie ; traitement de données)</p>
Partenaires	<p>Garconnet Loncle Architectes (Cabinet d'architectes de Saint-Brieuc)</p> <p>BreizhMapping (Entreprise spécialisée dans la géomatique, de Pléguien)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	<p>Les principaux postes de dépenses sont associés au recueil des informations, à l'élaboration du diagnostic, au traitement des données et à la proposition du schéma directeur.</p> <p>Le coût de l'étude est de : 25 000 euros.</p> <p>Le coût du support 3D est de : 7 415,10 euros.</p> <p>Le coût total est de : 32 415 euros.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	<p>Conseil Régional, 2022 : 12 500 euros (sollicité).</p> <p>Caisse des Dépôts, 2022 : 5 000 euros, « prévisionnel sous réserve de validation par un comité interne » (notifié).</p>
Calendrier	<p>Phase 1 : Recueil des informations (Environ une semaine à temps plein)</p> <p>Phase 2 : Diagnostic (Environ deux semaines à temps plein)</p> <p>Phase 3 : Proposition de schéma directeur (Environ trois semaines à temps plein)</p>



	<p>Phase 4 : Représentation 3D du schéma directeur</p> <p>Les trois phases ont été étalées sur l'année 2021 et le début de l'année 2022.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	La fiche action est inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation d'intentions d'aménagement et modélisation 3D du schéma directeur.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet d'avoir une vision stratégique globale du centre-ville de Landivisiau, dans le but de répondre aux problématiques rencontrées.
Annexes	



FICHE ACTION N° 06

Suppression d'une friche (garages)

Orientations stratégiques	Orientation 1 : Rendre le territoire attractif Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Suppression d'une friche (garages)
Action n°	06
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Landivisiau Collectivité territoriale
Description de l'action	Déconstruction des garages situés à l'arrière de la médiathèque pour le projet de rénovation et d'extension de la médiathèque ainsi que l'aménagement de ses abords (création de liaisons piétonnes avec le centre-ville et l'extension de la médiathèque).
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Le coût total est de : 75 000 euros.
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	
Calendrier	Consultation en cours Fin 2022 : déconstruction
Lien autres programmes et contrats territorialisés	



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de garages déconstruits.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet d'améliorer les mobilités en centre-ville, en facilitant l'accès à la médiathèque.
Annexes	



FICHE ACTION N° 07

Suppression d'une friche (hangar) et d'une maison d'habitation

Orientations stratégiques	Orientation 1 : Rendre le territoire attractif Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Suppression d'une friche (hangar) et d'une maison d'habitation
Action n°	07
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Landivisiau Collectivité territoriale
Description de l'action	Déconstruction du hangar « PEULT » et d'une maison d'habitation en cours d'acquisition par la ville située à proximité de la médiathèque pour le projet de rénovation et d'extension de la médiathèque ainsi que l'aménagement de ses abords (création de liaisons piétonnes avec le centre-ville et l'extension de la médiathèque).
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Coût d'acquisition de la maison d'habitation : 57 000 euros hors frais. Coût de la déconstruction : 75 000 euros. Coût de travaux divers : 3 000 euros. Le coût total est de : 135 000 euros.
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	
Calendrier	Consultation en cours



	Fin 2022 : déconstruction
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surface déconstruite.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet d'améliorer les mobilités en centre-ville, en facilitant l'accès à la médiathèque.
Annexes	



FICHE ACTION N° 08

Renouvellement des réseaux gravitaires de l'hyper-centre

Orientations stratégiques	Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Renouvellement des réseaux gravitaires de l'hyper centre Phase 2022 : rues de Mun, Mangin et Arvor Renouvellement des réseaux sous terrain d'eau potable, et des réseaux gravitaire (assainissement et de pluviale).
Action n°	08
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Landivisiau Collectivité territoriale
Description de l'action	Renouvellement des réseaux gravitaires des rues : <ul style="list-style-type: none"> - De Mun dans sa totalité ; - Mangin, partiellement, au niveau du raccordement de la rue De Mun avec la place Lyautey ; - D'Arvor, partiellement, au pourtour de l'église ; Ces rues font partie du schéma d'aménagement du centre-ville décrit en action n° 3.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Coût total de la première tranche achevée en 2021 : 265 000 euros. Coût prévisionnel de la deuxième tranche prévue en 2022 : 205 000 euros. Le coût total est de : 270 000 euros.



Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	État – DETR, 2021 : 90 000 euros (notifié).
Calendrier	Fin 2022 (marché de travaux attribué).
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Linéaire de réseau réalisé.
Conséquence sur la fonction de centralité	Ces travaux sont indispensables avant tout aménagement de surface de la liaison entre la place Lyautey et la place de l'église via la rue De Mun.
Annexes	



FICHE ACTION N° 09

Effacement et renouvellement des réseaux aériens de l'hyper-centre

Orientations stratégiques	<p>Orientation 1 : Rendre le territoire attractif</p> <p>Orientation 2 : Repenser le parc immobilier</p> <p>Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable</p>
Action nom	<p>Programme d'effacement des réseaux aériens de l'hyper centre</p> <p>Phase 2022</p> <p>Effacement et renouvellement des réseaux aériens (basse tension, telecom, éclairage public).</p>
Action n°	09
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<p>Commune de Landivisiau</p> <p>Collectivité territoriale</p>
Description de l'action	<p>Effacement des réseaux aériens par encorbellement et enfouissement (basse tension, télécom, éclairage public, et sonorisation de l'association des commerçants) des rues De Mun, Trinité, de l'Eglise, et partiellement des rues Mangin et d'Arvor.</p> <p>Suppression des poteaux ENEDIS également supports d'éclairage public et renouvellement des lanternes par des luminaires LED en applique des façades.</p> <p>Ces rues font partie du schéma d'aménagement du centre-ville décrit en action n° 3.</p>
Partenaires	ENEDIS



	(demandeur et payeur pour le renouvellement / effacement des câbles électriques de basse tension) SDEF (en tant que Maitrise d’ouvrage déléguée)
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Coût prévisionnel : 146 100 euros de travaux et 3 426 euros de frais de suivi du SDEF. Le coût total est de : 149 526 euros.
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	La commune de Landivisiau : 100% autofinancement, soit 149 526 euros.
Calendrier	En cours. Réception prévue fin 2022.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Nombre d’appareils d’éclairage publique LED posée.
Conséquence sur la fonction de centralité	Ces travaux sont indispensables avant tout aménagement de surface notamment celui de la liaison entre la place Lyautey et la place de l’église via la rue De Mun.
Annexes	



FICHE ACTION N° 10

Réaménagement de la rue De Mun

Orientations stratégiques	Orientation 1 : Rendre le territoire attractif Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Réaménagement de la rue De Mun Phase 2022 Réaménagement de la rue de Mun permettant le raccordement de la place Lyautey à la place de L'église.
Action n°	10
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Landivisiau Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Réaménagement de surface qualitatif de la rue De Mun et de son raccordement avec la rue Mangin (caniveaux pavés, chainettes pavées, et plateau pavé surélevé au niveau du raccordement) suite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au renouvellement des réseaux gravitaires ; - à la vérification de la bonne qualité patrimoniale du réseau d'eau potable en place ; - à l'effacement des réseaux aériens <p>Ces rues font partie du schéma d'aménagement du centre-ville décrit en action n° 3, et permettent le raccordement de la place Lyautey avec la place de l'Eglise.</p>
Partenaires	



Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Le coût prévisionnel est de : 205 000 euros Soit 102 500 euros pour l'année 2022 et 102 500 euros pour l'année 2023.
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	La commune de Landivisiau : 100% autofinancement. Donc 102 500 en 2022 et 102 500 en 2023.
Calendrier	Fin 2022 / début 2023 (marché de travaux attribué)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Linéaire de voirie réalisé.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de relier des secteurs importants, entre eux, dans le centre-ville. Il y a donc une amélioration des connexions.
Annexes	



FICHE ACTION N° 11

Réhabilitation intégrale du parc d'éclairage public

Orientations stratégiques	<p>Orientation 1 : Rendre le territoire attractif</p> <p>Orientation 2 : Repenser le parc immobilier</p> <p>Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable</p>
Action nom	Réhabilitation intégrale du parc d'éclairage public : lampes à LED, et modulation de l'intensité lumineuse selon les quartiers et les heures de la nuit
Action n°	11
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Landivisiau Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Le parc d'éclairage public de la Ville est constitué de 1900 points lumineux dont déjà 276 sont en technologie LED, et de 60 armoires de commande. Il s'agit de renouveler 1624 lanternes en technologie LED et de rénover l'ensemble des armoires de commande en les dotant notamment d'outil de télégestion afin de permettre la modulation d'intensité lumineuse suivant les quartiers et les heures de la nuit.</p> <p>Cette action concerne l'ensemble de la ville et en particulier le périmètre du centre-ville avec des choix de luminaire qualitatifs en adéquation avec ceux déjà faits en matière d'éclairage public suite aux</p>



	réhabilitations des places du Champs de Foire, Jeanne d'Arc, Lyautey, ou encore du programme d'effacement des réseaux aériens 2022. (Périmètre : ville de Landivisiau, dont secteur d'intervention ORT)
Partenaires	Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement du Finistère (SDEF)
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Le coût prévisionnel est de : 1 970 000 euros.
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	Montant 2023 SDEF : 350 000 euros. Montant 2023 Ville : 350 000 euros. Montant 2024 SDEF : 350 000 euros. Montant 2024 Ville : 350 000 euros. Montant 2025 SDEF : 270 000 euros. Montant 2025 Ville : 300 000 euros. Montant total SDEF : 970 000 euros. Montant total Ville : 1 000 000 euros.
Calendrier	Travaux prévus entre les années 2022 et 2025.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de lanterne renouvelée et nombre d'armoire rénovée.
Conséquence sur la fonction de centralité	Economie forte suite à ce programme de travaux sur la consommation d'électricité liée au parc d'éclairage public.
Annexes	



FICHE ACTION N° 12

Réhabilitation-extension de la médiathèque

Orientations stratégiques	Orientation 1 : Rendre le territoire attractif Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Réhabilitation-extension de la médiathèque Xavier Grall
Action n°	12
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Landivisiau Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La bibliothèque de Landivisiau a été construite en 1986. Ce bâtiment accueil du public pour la consultation et l'emprunt de documents ainsi que des groupes scolaires, périscolaires ou associatifs. Ce bâtiment est situé rue du Général de Gaulle, entre la fontaine de Saint-Thivisiau et la résidence Tivizio. L'emplacement relativement enclavé par rapport au centre-ville participe à une ambiance paisible aux alentours mais ne permet pas une visibilité suffisante.</p> <p>Bien qu'ayant un fonctionnement commun, le service culturel occupe des locaux séparés, à 30m de distance. Compte tenu du développement des services rendus aux usagers et de l'accroissement du nombre de lecteurs attendus grâce à la mise en réseau des médiathèques (avec la gratuité pour les moins de 26 ans et un tarif unique de 10 € par abonné), la bibliothèque et le service culturel nécessitent un</p>



	<p>agrandissement de sa surface d'accueil, une réorganisation de ses espaces et une modernisation de son office. Des surfaces sont disponibles (donnants sur la rue du Général de Gaulle) et permettent d'étendre les espaces occupés conjointement par la bibliothèque et le service culturel. Le projet intègre donc la suppression des friches urbaines (démolition garages et recyclage des locaux vacants ou vacants en 2022 pour le Trésor public) / la création d'un maillage de liaisons piétonnes permettant une circulation aisée du piéton en cœur de ville (extension et ouverture d'une nouvelle façade sur la liaison douce) / rénovation thermique / désenclavement de la médiathèque (aménagement des abords). Ce projet participe à la politique de rénovation énergétique des bâtiments communaux programmée sur la mandature qui se veut être économique et performante sur le long terme.</p> <p>Les principales intentions du projet portent sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Créer d'un signal d'appel depuis la rue du Général de Gaulle : rappel de l'identité de la médiathèque mémorisée dans la mémoire collective, 2. Poursuivre sur le parvis intérieur l'appel lancé depuis la rue du Général de Gaulle, 3. Garder et détourner les traits identitaires de la médiathèque existante.
Partenaires	GARÇONNET LONCLE ARCHITECTES (Cabinet d'architecture de Saint-Brieuc)
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	<p>Maîtrise d'œuvre et bureaux études : 200 000 euros</p> <p>Travaux : 1 800 000 euros</p> <p>Mobilier intérieur et extérieur : 200 000 euros</p> <p>Création de liaisons et aménagements extérieurs : 600 000 euros</p> <p>Le coût total est de : 2 800 000 euros</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	<p>État – DSIL, 2022 : 300 000 euros (notifié).</p> <p>Conseil Régional, 2022 : 150 000 euros (sollicité).</p> <p>Conseil Départemental, 2022 – Pacte Finistère 2030 : 280 000 euros (notifié).</p>
Calendrier	Avril 2022 : signature des marchés d'étude de maîtrise d'œuvre



	<p>Mai – juin 2023 : études et dépôt du permis de construire</p> <p>Juillet – septembre 2023 : consultation des entreprises de travaux</p> <p>Dernier trimestre 2023 : commencement des travaux</p> <p>Fin 2024 : réception des travaux</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	La fiche action est inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surface d'extension de la médiathèque et gain énergétique.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cet équipement fait déjà partie du réseau des médiathèques de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau. Les futurs travaux lui donneront davantage de visibilité, de modernité, lui permettent de monter en qualité, dans le but d'accueillir un public toujours plus large et d'offrir ainsi un lieu de convivialité, un point d'accès à la culture pour toutes générations confondues. Ce projet vient donc conforter sa dimension de service de proximité et renforcer la centralité de par sa localisation en cœur de ville. Cette infrastructure constituera un projet structurant pour le bassin de vie. Cette réhabilitation - extension de la médiathèque permettra de satisfaire les besoins des habitants et être au plus près de toutes les populations tout en assurant un maillage territorial combinant bibliothèques de proximité et médiathèque attractive.</p>
Annexes	



FICHE ACTION N° 13

Travaux sur le réseau d'assainissement

Orientations stratégiques	<p>Orientation 1 : Rendre le territoire attractif</p> <p>Orientation 2 : Repenser le parc immobilier</p> <p>Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable</p>
Action nom	Travaux sur le réseau d'assainissement (Renouvellement des réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées dans le bourg)
Action n°	13
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Plouvorn Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Refonte des réseaux Eaux Usées, Eaux Pluviales et Eau Potable au Centre-bourg - les rues concernées sont les suivantes :</p> <p>Rues des Rosiers et des Bruyères,</p> <p>Rues des Rosiers et des Bruyère et plan d'eau,</p> <p>Rue Bel Air,</p> <p>Rues Charles de Gaulle et du Général de Reals,</p> <p>Rue du Gueven,</p> <p>Rue de Troërin,</p> <p>Rue de Messinou,</p> <p>Rue Capitaine de Menou.</p>
Partenaires	ING Concept (Bureau d'étude de Landivisiau)
Dépenses prévisionnel/définitif	Maîtrise d'œuvre : 13 500 euros.



(Hors taxe)	1ère tranche (travaux 2021) : 474 999 euros. 2ème tranche (travaux 2022) : 626 895 euros. Le coût total est de 1 115 374 euros.
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	État – DETR, 2022 : 43 783 euros (sollicité).
Calendrier	Premier semestre de l'année 2022 : Rues Charles de Gaulle, du Général de Réals, de Troërin, Bel Air et du Guéven des Rosiers, des Bruyère et plan d'eau (1ère tranche) 2023 : Rue de Messinou et du Capitaine de Menou (2ème tranche)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	La fiche action est inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Linéaire réalisé.
Conséquence sur la fonction de centralité	Ces travaux sont indispensables avant tout aménagement de surface, notamment au niveau de la place centrale.
Annexes	



FICHE ACTION N° 14

Aménagement du centre-bourg

Orientations stratégiques	<p>Orientation 1 : Rendre le territoire attractif</p> <p>Orientation 2 : Repenser le parc immobilier</p> <p>Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable</p>
Action nom	Aménagement du centre-bourg
Action n°	14
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Plouvorn Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>1. Fluidifier les circulations et sécuriser</p> <ul style="list-style-type: none"> - enlever les jardinières et les chicanes gênant la circulation, - marquer le seuil de l'impasse de Keranroux. <p>2. Favoriser les mobilités douces</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser les mobilités douces proches des commerces et de la médiathèque en agrandissant les trottoirs, en créant une bande cyclable et un parking vélo au niveau de la boulangerie. <p>3. Optimiser les stationnements</p> <ul style="list-style-type: none"> - indiquer les stationnements de la salle de sports au croisement avec la rue de Bel Air, - empêcher les stationnements sauvages (notamment devant l'Impasse de Keranroux), - enlever quelques places de stationnement sur cette séquence mais conserver 2 à 4 places « arrêt-minute » pour les commerçants.



	<p>4. Favoriser les usages des espaces publics et les mobilités douces</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménager des terrasses pour les bars, - favoriser les mobilités douces proches des commerces en agrandissant les trottoirs et en créant une bande cyclable, - sécuriser la sortie de la place du marché, - aménager des terrasses pour les bars.
Partenaires	<p>CAUE FIA ATD DDTM de Morlaix CCI de Morlaix Agence BERTRAND PAULET SARL (Paysagiste concepteur DPLG, de Paris)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	<p>Maîtrise d'œuvre : 43 974 euros. Travaux d'aménagement : 1 000 000 euros. Travaux divers : 56 026 euros. Le coût total est de : 1 100 000 euros.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	<p>État – DETR, 2020 (études et 1^{ère} tranche des travaux) : 100 000 euros. État – DETR, 2021 (2^{ème} tranche des travaux) : 90 000 euros (notifié). Conseil Régional, 2021 : 100 000 euros (notifié). Conseil Départemental, 2022 – Pacte Finistère 2030 : 75 000 euros (sollicité). Emprunt : 600 000 euros.</p>
Calendrier	<p>2^{ème} semestre année 2022 : Travaux d'aménagement de la 1^{ère} tranche (Place de la Mairie et Eglise, portion centre-bourg rue Charles de Gaulle). 2^{ème} semestre année 2023 : Travaux d'aménagement de la 2^{ème} tranche (Rue du Général de Réals, rue Bel Air, rue Charles de Gaulle jusqu'au carrefour de Craos-Hir).</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>La fiche action est inscrite dans le CRTE.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Plantations végétales et places de stationnement.</p>



Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement de la place centrale et de ses connexions annexes donneront un pouvoir d'attractivité et de dynamisme au centre-bourg.
Annexes	



FICHE ACTION N° 15

Réalisation d'une halle en centre-bourg

Orientations stratégiques	Orientation 1 : Rendre le territoire attractif Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Réalisation d'une halle en centre-bourg
Action n°	15
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Plouvorn Collectivité territoriale
Description de l'action	Une halle sera construite à proximité de la mairie, en bordure de la place centrale. Cet élément architectural a pour but d'offrir un abri en centre-bourg en cas de mauvais temps, au moment d'ouverture des commerces ambulants. Des animations pourront ainsi en bénéficier tout au long de l'année.
Partenaires	Studio In Situ (Cabinet d'architecture de Roscoff) Cabinet Faber du Faou
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Maîtrise d'œuvre : 6 142 euros. Travaux halle : 114 863 euros. Sol halle : 7 800 euros. Le coût total est de : 128 805 euros.



Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	État – DETR, 2022 : 50 000 euros (sollicité).
Calendrier	Projet esquissé, pas de date arrêtée
Lien autres programmes et contrats territorialisés	La fiche action est inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de mètres carrés créés.
Conséquence sur la fonction de centralité	La réalisation d'une halle vient parfaitement compléter l'aménagement de la place centrale. Elle offre un espace protégé en toute saison.
Annexes	



FICHE ACTION N° 16

Rénovation thermique et acoustique de la mairie

Orientations stratégiques	Orientation 1 : Rendre le territoire attractif
Action nom	Rénovation thermique et acoustique de la mairie
Action n°	16
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Plouvorn Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Face aux déperditions d'énergie et à une mauvaise isolation des locaux, il est nécessaire aujourd'hui d'entreprendre des travaux d'économie d'énergie de la Mairie en effectuant une rénovation thermique. Par ailleurs des travaux d'isolation acoustique de la salle du Conseil sont préconisés pour faciliter la tenue des réunions dans cette salle.</p> <p>L'objectif est donc de faire des économies d'énergie sur le chauffage des locaux avec énergie gaz et d'avoir une meilleure isolation acoustique permettant un usage facilité de la salle de Conseil sans utilisation d'une sonorisation. Pour cela un faux-plafonds sera réalisé, des parois en "coquille d'œufs ou équivalent" seront installés, avec d'autres systèmes d'isolation phonique et thermique (salle du Conseil et hall d'entrée notamment).</p> <p>Il est nécessaire aujourd'hui d'entreprendre des travaux d'économie d'énergie de la Mairie en effectuant une rénovation thermique. Par ailleurs des travaux d'isolation acoustique de la salle du Conseil sont préconisés pour faciliter la tenue des réunions dans cette salle.</p>



	L'objectif est donc de faire des économies d'énergie sur le chauffage des locaux avec énergie gaz et d'avoir une meilleure isolation acoustique permettant un usage facilité de la salle de Conseil sans utilisation d'une sonorisation. Pour cela un faux-plafonds sera réalisé, des parois en "coquille d'œufs ou équivalent" seront installés, avec d'autres systèmes d'isolation phonique et thermique (salle du Conseil et hall d'entrée notamment).
Partenaires	ArKo Architecte (Cabinet d'architecture de Landerneau) Association Héol du Pays de Morlaix (Agence Locale de l'Energie et du Climat)
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Maîtrise d'œuvre travaux de rénovation : 6 600 euros. Études thermiques : 3 720 euros. Travaux de rénovation : 208 000 euros. Contrôle technique rénovation : 2 316 euros. Mission Sécurité-Protection-Santé : 1 740 euros. Diagnostic amiante-plomb : 970 euros. Le coût total est de : 223 546 euros.
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	État – DSIL, 2021 : 30 000 euros (notifié).
Calendrier	Automne 2021 - printemps 2022 : étude. Novembre 2022 : début des travaux. Printemps 2023 : fin des travaux.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	La fiche action est inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Gain énergétique.
Conséquence sur la fonction de centralité	La rénovation des bâtiments publics est indispensable pour l'accueil des habitants et répondre ainsi à leur demande dans de bonnes conditions.
Annexes	



FICHE ACTION N° 17

Rénovation de l'église Saint-Pierre

Orientations stratégiques	Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Rénovation de l'église Saint-Pierre
Action n°	17
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Plouvorn Collectivité territoriale
Description de l'action	Ces travaux auront pour objectif d'améliorer le confort des usagers, notamment avec l'installation de lustres chauffants.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Lustre chauffant : 14 745,68 euros. Raccordement : 8 026, 12 euros. Travaux divers : 9 900, 78 euros. Le coût total est de : 32 672,58 euros.
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	État – DSIL, 2021 : 16 300 euros (notifié).
Calendrier	Travaux achevés.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	La fiche action est inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de lustre chauffant installé.



Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action agit en faveur de la préservation du patrimoine et de l'accueil des usagers dans de bonnes conditions.
Annexes	



FICHE ACTION N° 18

Réhabilitation de la mairie

Orientations stratégiques	Orientation 1 : Rendre le territoire attractif
Action nom	Réhabilitation de la mairie
Action n°	18
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Sizun Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>L'amélioration des services, de la performance énergétique et la préservation du patrimoine sont des enjeux majeurs auxquels nous ne pouvons déroger.</p> <p>1. Amélioration des services :</p> <p>La création d'un Relais France Service permettant aux administrés de s'informer auprès des différents services tels l'ADIL, la mission locale, le service habitat, le RPAM, les assistantes sociales, la CAF, la DGFIP est une nécessité. Cette dernière a d'ailleurs retenu la commune de Sizun comme « point d'accueil de proximité ». La commune dispose également d'un dispositif de recueil (DR) pour l'enregistrement des cartes d'identité et passeports.</p> <p>La création d'espaces de bureaux complémentaires et l'ajout d'un étage supplémentaire avec accès par ascenseur s'avèrent donc indispensables.</p>



	<p>2. Amélioration de la performance énergétique du bâtiment :</p> <p>Le projet a fait l'objet d'une étude thermique validée par l'association HEOL qui laisse apparaître un gain de 65 % de la performance énergétique à l'issue des travaux.</p> <p>3. Préservation du patrimoine bâti :</p> <p>Le bâtiment qui date de 1848 dispose d'une façade remarquable constituant un élément de patrimoine majeur de la commune. Situé face à l'enclos paroissial classé monument historique, son état actuel nécessite une sérieuse réfection.</p>
Partenaires	<p>Atelier IOD (Atelier d'architectes de Quimper)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	<p>Le coût total est de : 1 500 000 euros. (Étude et travaux en une tranche)</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	<p>État – DSIL, 2022 : 128 000 euros (sollicité). État – DETR, 2022 : 100 000 euros (sollicité). Conseil Régional, 2022 : 78 000 euros (sollicité). Conseil Départemental, 2022 – Pacte Finistère 2030 : 100 000 euros (sollicité).</p>
Calendrier	<p>Début du projet : décembre 2021. Fin du projet : mi 2023.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>La fiche action est inscrite dans le CRTE.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de mètres carrés créés et gain énergétique.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action permet l'amélioration des services à la population et de la préservation du patrimoine du bâtiment mairie. Il s'agit d'un équipement public essentiel, par conséquent sa rénovation ne peut que renforcer sa fonctionnalité et conforté le bourg de Sizun comme centralité du territoire.</p>
Annexes	



FICHE ACTION N° 19

Réaménagement du centre-bourg

Orientations stratégiques	<p>Orientation 1 : Rendre le territoire attractif</p> <p>Orientation 2 : Repenser le parc immobilier</p> <p>Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable</p>
Action nom	Réaménagement du centre-bourg (Réaménagement de la place centrale et des connexions en centre bourg)
Action n°	19
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Sizun Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Le projet se trouve dans le centre-bourg de la commune de Sizun (29 450). Il vise le réaménagement de la Place Charles de Gaulle et de ses connexions annexes.</p> <p>Le centre bourg de Sizun constitue un ensemble cohérent autour duquel les principaux commerces se sont installés et doivent être maintenus. Son attractivité et son accessibilité sont essentielles au maintien de ces commerces. Par ailleurs, la place Ch. De Gaulle et le carrefour routier du centre bourg se trouvent situés entre deux ensembles architecturaux remarquables : l'enclos paroissial classé et la mairie dont la façade date de la fin du 19^{ème}. La place et le carrefour</p>



	<p>sont dans un état dégradé qui nécessite des travaux. Le projet de rénovation comporte donc :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le réaménagement de la Place Charles De Gaulle, en plein centre bourg et face à la mairie. Son utilité aujourd'hui est pour l'essentiel de servir de parking et d'accueillir le marché hebdomadaire. La création de 20 places de parking à quelques mètres (Square 4 Saisons) permet d'envisager un réaménagement pour l'embellir et privilégier une fréquentation piétonne et cycliste, en cohérence avec le développement des circuits courts en matière d'alimentation locale durable, tout en conservant quelques places aux voitures près des commerces. 2. Travaux de préservation de l'arc de triomphe et de l'ossuaire Des travaux d'étanchéité et de nettoyage sont à prévoir. L'étude a déjà été faite. 3. La réfection du revêtement routier en centre bourg (revêtement pavé très dégradé) en aménageant les liaisons avec le réseau de pistes cyclables et pédestres. La sécurisation des infrastructures routières dans ce projet encourageant les déplacements doux, est également de nature à renforcer l'investissement public et privé dans la rénovation et la réhabilitation de l'habitat du centre bourg et garantir un environnement favorable à la localisation des commerces et au maintien à domicile.
Partenaires	Le projet est en cours d'instruction avec le concours du CAUE du Finistère. Un maître d'œuvre est mandaté, il sera assisté d'un architecte paysager.
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	<p>Étude globale : 60 000 euros.</p> <p>Travaux (1ère tranche) : 500 000 euros.</p> <p>Travaux (2ème tranche) : 500 000 euros.</p> <p>Le coût total est de : 1 060 000 euros.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	<p>État – DSIL, 2022 (étude et 1^{ère} tranche des travaux) : 100 000 euros (sollicité).</p> <p>Conseil Départemental, 2022 – Pacte Finistère 2030 (étude et 1^{ère} tranche des travaux) : 45 000 euros (sollicité).</p>



Calendrier	<p>1^{er} semestre 2022 : réalisation des études et concertation.</p> <p>Mi-2023 : commencement des travaux.</p> <p>Fin 2024 : fin des travaux.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	La fiche action est inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Plantations végétales et places de stationnement.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La revitalisation du centre-bourg fait partie intégrante du projet de territoire. Le projet est donc pertinent au regard de sa localisation, pour deux raisons :</p> <p>La première raison est son périmètre en « cœur de bourg ». Il a pour but d'améliorer l'accessibilité aux commerces et par conséquent de maintenir la vitalité du bourg. C'est aussi pour cela, que la commune a souhaité conserver des places de parking à cet endroit. Il est important de laisser de la place à tous les modes de transport, notamment au milieu rural.</p> <p>La deuxième raison est que Sizun tient un rôle de centralité. C'est à ce titre que la commune a été retenue par le programme national Petites villes de demain. La commune possède des établissements scolaires (collège), des commerces de nécessité, des services de santé, etc. L'ensemble de ces services sont utilisés par les habitants mais pas seulement. La dynamique locale attire également les habitants des communes voisines.</p>
Annexes	



FICHE ACTION N° 20

Création de cheminements doux

Orientations stratégiques	Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Création de cheminements doux (Réseau de pistes cyclables et pédestres)
Action n°	20
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Sizun Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Le projet se trouve sur la commune de Sizun (29 450).</p> <p>Il vise l'aménagement de voiries, parcourant l'ensemble du bourg.</p> <p>Le projet consiste à densifier le réseau de voies douces sur le pourtour et dans le bourg de Sizun afin de développer les alternatives à la voiture pour les déplacements du quotidien. Au cœur de nos préoccupations de transition écologique, il permet d'améliorer significativement notre environnement les conditions de vie des habitants.</p> <p>Les principaux objectifs poursuivis sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en relation les principales zones d'activités de la commune avec les zones pavillonnaires. - permettre une navigation sécurisée entre les principaux services, commerces et centres d'intérêts du bourg grâce à une cohabitation organisée des différents modes de déplacement.



	<ul style="list-style-type: none"> - inciter à la pratique sportive en proposant des circuits et des distances adaptées au plus grand nombre, et cohérentes avec les services déjà proposés dans le cadre des écoles, du foyer de vie, ou de l’EHPAD. - diversifier notre prestation touristique et valoriser notre patrimoine par la découverte en mobilité douce, et en facilitant l’accès aux principaux sentiers de randonnées au départ du bourg - développer le lien social en reliant, par la voie circulaire, les différentes zones géographiques du bourg de Sizun. - contribuer au dynamisme économique par sa cohérence avec le réaménagement du centre bourg car, tout en limitant la circulation automobile, il facilite l’accès au cœur commerçant pour le plus grand nombre de résidents. <p>Les investissements essentiels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création de voies spécifiques pour relier les deux zones d’activité aux voies circulaires déjà existantes, - La mise en place d’une signalétique dans les rues concernées allant de la périphérie vers le centre bourg, - Le renforcement de l’équipement en matériel pour sécuriser le stationnement des vélos et autres moyens de locomotion aux abords des principaux centres d’intérêts dans le bourg, - La création d’un arrêt de bus supplémentaire (transport scolaire).
Partenaires	<p>Entreprise COLAS</p> <p>Entreprise JARDIN SERVICE</p>
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	<p>Le coût de la 1ère tranche est de : 250 000 euros (2021).</p> <p>Le coût de la 2ème tranche est de : 60 000 euros.</p> <p>Le coût total des deux premières tranches est de : 310 000 euros.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	<p>État – DSIL, 2021 : 150 000 euros (notifié).</p>
Calendrier	<p>Début 2022 : commencement de la 1ère tranche.</p> <p>Été 2022 : fin de la 1ère tranche.</p> <p>Été 2022 : commencement de la 2ème tranche.</p> <p>Fin 2022 : fin de la 2ème tranche.</p>



Lien autres programmes et contrats territorialisés	La fiche action est inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Linéaire de pistes réalisé.
Conséquence sur la fonction de centralité	La localisation du projet est pertinente au regard de l'accessibilité du bourg. En effet, le réseau permettra de connecter les zones pavillonnaires, d'activités, de commerces entre elles. Les voies sélectionnées maillent l'ensemble de la commune et permettent l'intégration de chaque quartier. La spatialité du projet sera donc bénéfique au cadre de vie des habitants et autres usagers de la commune. L'amélioration des déplacements, leur diversification et leur sécurisation facilitent l'intégration sociale par les modes de transport et valorisent le bourg.
Annexes	



ARTICLE 19 ANNEXE 02 – LISTE DES PROJETS EN MATURATION ET NON MATURES

Secteurs	Actions non matures
Landivisiau	Renouvellement des réseaux gravitaires de l’hyper-centre (suite)
	Effacement et renouvellement des réseaux aériens de l’hyper-centre (suite)
	Mise en valeur et accessibilité du parvis de la médiathèque, du lavoir et de la fontaine Saint Tivizio
	Continuité piétonne entre l'espace de loisirs des Capucins et l'entrée principale de la médiathèque
	Réalisation d’une ouverture sur le parc de Kréac’h Kelen, sur l'espace culturel Lucien Prigent, sur le "local jeunes" à partir de la rue du Général de Gaulle
	Création d'une liaison piétonne reliant la place de l'église au square de Bad Sooden Alendorf
	Réhabilitation de la place de l'église : création d'un parvis réservé aux piétons, revêtement différencié, aménagement urbain, éclairage du porche de l'église ...
	Création d'espaces de verdure et de fleurissement encourageant la convivialité et le développement de la biodiversité en cœur de ville
	Création de cheminements doux
	Rénovation énergétique de la Mairie
	Réhabilitation du complexe sportif et de loisirs de Tiez Nevez (IOP) ainsi que les vestiaires et le club house de foot, avec la création de nouveaux équipements adaptés aux jeunes de 15-25 ans
Modernisation des salles de sport couvertes en systématisant la maîtrise des consommations énergétiques : salle Meudec Tanguy, salle de Ty Guen, salle de Tiez Nevez...	
Réhabilitation/ rénovation énergétique de l’espace associatif des Capucins dédié au	



3ieme âge
Rénovation d'une longère en friche pour des expositions culturelles
Développement de la WI-FI gratuite sur tous les sites communaux
Création d'une aire de camping-cars
Développement de la trame verte et bleue
En partenariat avec Finistère habitat, solliciter le Conseil Départemental, propriétaire de bâtiments déclassés, pour envisager leur reconversion
Projet d'habitats neufs avec commerces
Créations de nouveaux logements en densification
Rénovation du parc de logements anciens
Utiliser les dispositifs coercitifs de lutte contre l'habitat indigne
Instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants
Communiquer largement sur le dispositif DENORMANDIE et réfléchir aux effets de leviers susceptibles de pouvoir l'accompagner
Penser un programme d'aide financière en faveur de la rénovation énergétique des logements privés
Accompagner les opérations de diagnostics énergétiques des logements privés
Mettre en lien les promoteurs /investisseurs avec les propriétaires pour faciliter l'évolution et la mise en valeur du patrimoine bâti
Par dérogation à l'article L. 442-1 du code de l'urbanisme, envisager la délivrance de permis d'aménager portant sur des unités foncières non contiguës, lorsqu'une opération d'aménagement garantit l'unité architecturale et paysagère d'îlots d'habitats vacants ou dégradés
Exercer le DPU renforcé chaque fois qu'une opération d'ensemble peut être conduite sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée pour assurer la densification de l'habitat ou maintenir les fonds artisanaux ou commerciaux
Réflexion sur la réalisation d'une étude OPAH
Accompagner les projets visant à développer le parc d'énergie photovoltaïque, y

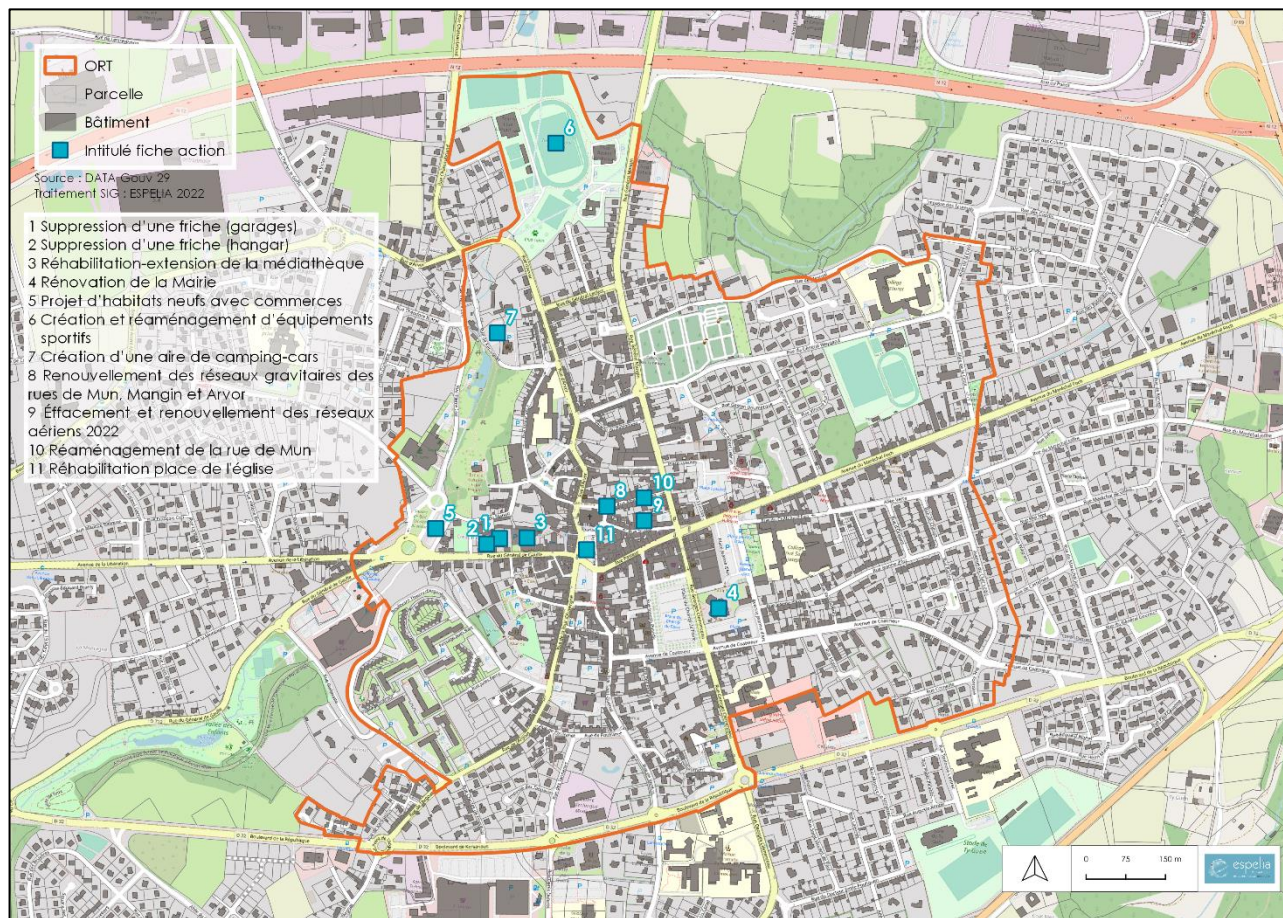


	compris de type ombrière sur les espaces de stationnement
	En partenariat avec le SDEF, poursuivre le déploiement des bornes de recharge électrique
	Poursuivre une programmation culturelle ambitieuse et exigeante à l'attention de tous les publics. Poursuivre les partenariats avec les établissements scolaires (et les établissements spécialisés) pour rendre accessible à toutes les différentes formes de médiation culturelle dans les domaines du spectacles vivants, de la lecture publique, et des arts visuels.
	Compléter l'offre de services marchands (par exemple : enseignes d'articles de sport et sportswear) pour contribuer à limiter l'évasion commerciale
	Contenir le développement de l'offre commerciale en périphérie, notamment lorsque la nature de l'activité peut s'exercer en centre-ville
	Renforcement des effectifs du C.C.A.S. pour tendre vers plus de proximité et de coordination avec les associations caritatives
Plouvorn	Réhabilitation d'une maison de centre-bourg en médiathèque
	Réalisation de logements de type béguinage – habitat autonome pour séniors
	Réalisation d'un cheminement vert – piétons et cyclistes
	Rénovation du pôle petite enfance
	Création d'une maison des associations dans un ancien chai en friche
Sizun	Rénovation de l'église Saint-Cadou
	Création d'habitats inclusifs
	Reconversion d'une friche

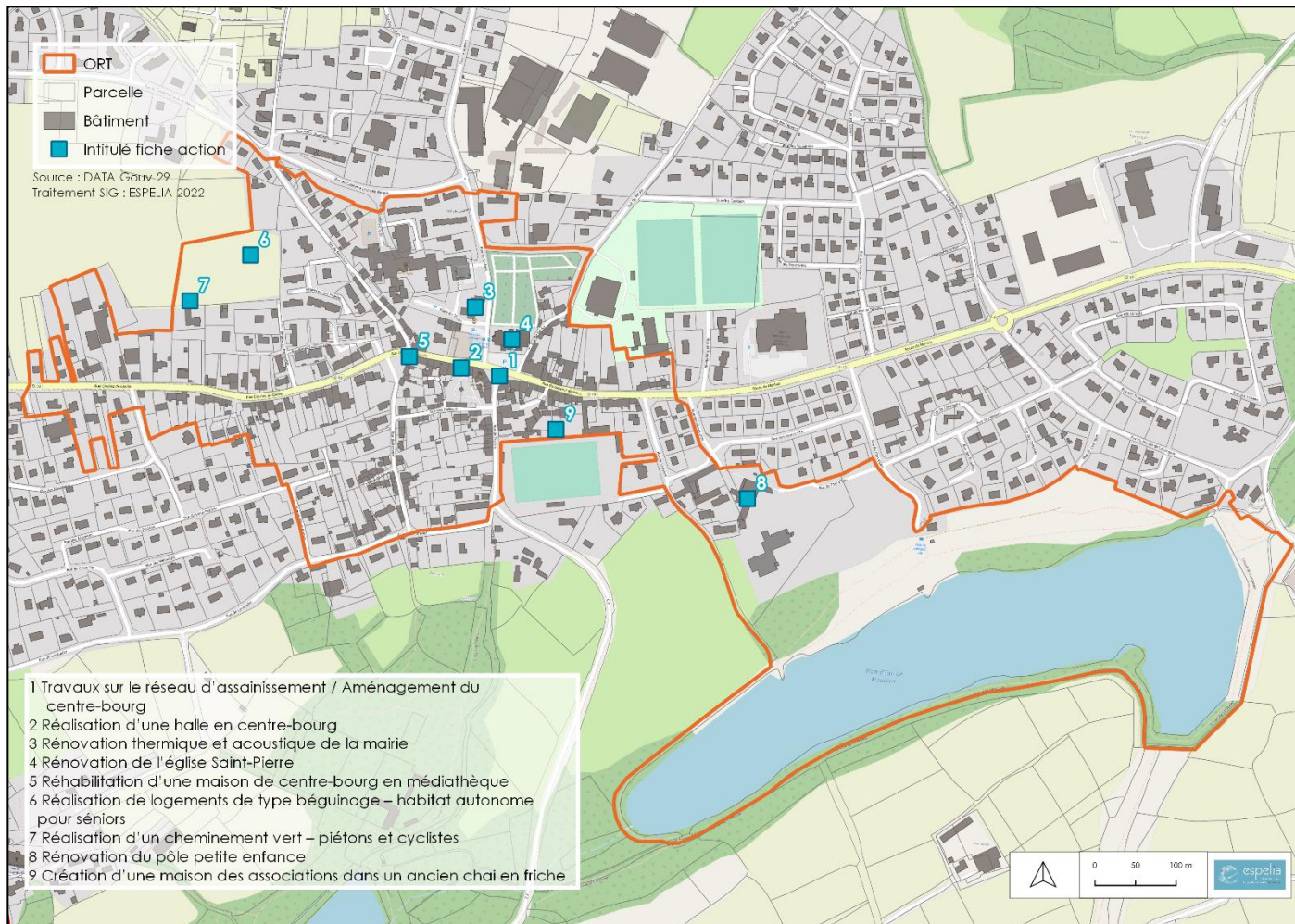


ARTICLE 20 ANNEXE 03 – PERIMETRES D'INTERVENTION DETAILLES

Les actions identifiées sur les cartographies suivantes correspondent aux principales actions et qui sont facilement localisables.

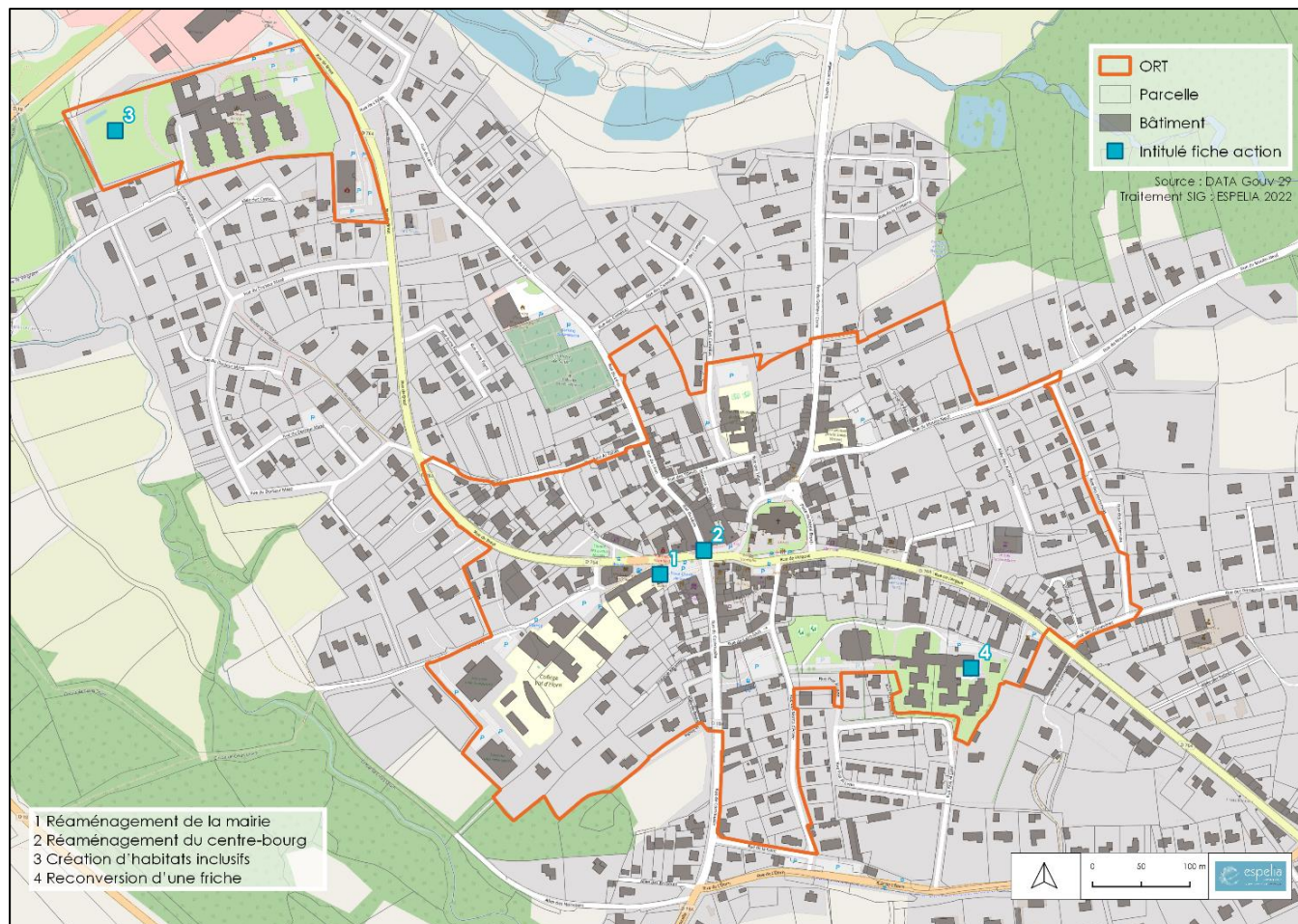


Secteur de Landivisiau



Secteur de Plouvorn





Secteur de Sizun



ARTICLE 21 ANNEXE 04 – MAQUETTE FINANCIERE

MAQUETTE FINANCIÈRE ANNUELLE - ANNÉE 2021

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Maître d'ouvrage (MO)	CCPL				Landivisiau		Plouvorn				Sizun		Montant global	
	Action	Poste de chargée de projet PVD (Fiche action n°01)	Amélioration de l'habitat privé-accompagnement des propriétaires (Fiche action n°02)	Création de circuits du patrimoine (Fiche action n°03)	Montant total	Renouvellement des réseaux gravitaires de l'hypercentre (Fiche action n°08)	Montant total	Aménagement du centre-bourg (Fiche action n°14)	Rénovation thermique et acoustique de la mairie (Fiche action n°16)	Rénovation de l'église Saint-Pierre (Fiche action n°17)	Montant total	Création de cheminements doux (Fiche action n°20)		Montant total
Montant total par action	25 083,79 €	173 168,00 €	6 000,00 €	204 251,79 €	265 000,00 €	265 000,00 €	1 100 000,00 €	223 546,00 €	32 672,58 €	1 356 218,58 €	250 000,00 €	250 000,00 €	2 075 470,37 €	
MO (total)	6 270,95 €		6 000,00 €	12 270,95 €									12 270,95 €	
MO (%)	25		100											
DETR (total)					90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €				90 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	330 000,00 €
DETR (%)					<35		<10					60		
DSIL (total)								30 000,00 €	16 300,00 €	46 300,00 €				46 300,00 €
DSIL (%)								<15	>40					
ANCT (total)	18 812,84 €			18 812,84 €										18 812,84 €
ANCT (%)	75													
État (total)	18 812,84 €			18 812,84 €	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	30 000,00 €	16 300,00 €	136 300,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	395 112,84 €	
État (%)	75				<35		<10	<15	>40		60			
Niveau de validation	Notifié				Notifié		Notifié	Notifié	Notifié		Notifié			
Région (total)							100 000,00 €			100 000,00 €				100 000,00 €
Région (%)							<10							
ANAH (total)		173 168,00 €		173 168,00 €										173 168,00 €
ANAH (%)		100												
Autres financeurs (total)		173 168,00 €		173 168,00 €			100 000,00 €			100 000,00 €				273 168,00 €
Autres financeurs (%)		100					<10							
Niveau de validation		Notifié					Notifié							

MAQUETTE FINANCIÈRE ANNUELLE - ANNÉE 2022

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Maître d'ouvrage (MO)	CCPL						Landivisiau							Plouvoorn			Sizun			Montant global			
	Poste de chargée de projet PVD (Fiche action n°01)	Amélioration de l'habitat privé-accompagnement des propriétaires (Fiche action n°02)	Amélioration de l'habitat privé-accompagnement des propriétaires (Fiche action n°02) - SARE	Création de circuits du patrimoine (Fiche action n°03)	Élaboration d'un schéma directeur des mobilités douces (Fiche action n°04)	Montant total	Étude urbaine et architecturale / support 3D du Schéma Directeur d'aménagement de la ville (Fiche action n°05)	Suppression d'une friche (garages) (Fiche action n°06)	Suppression d'une friche (hangar) et d'une maison d'habitation (Fiche action n°07)	Renouvellement des réseaux gravitaires de l'hyper-centre (Fiche action n°08)	Effacement et renouvellement des réseaux aériens de l'hyper-centre (Fiche action n°09)	Réaménagement de la rue de Mun (Fiche action n°10)	Réhabilitation-extension de la médiathèque (Fiche action n°12)	Montant total	Travaux sur le réseau d'assainissement (Fiche action n°13)	Aménagement du centre-bourg (Fiche action n°14)	Réalisation d'une halle en centre-bourg (Fiche action n°15)	Montant total	Réhabilitation de la mairie (Fiche action n°18)		Réaménagement du centre-bourg (Fiche action n°19)	Montant total	
Montant total par action	36 055,05 €	86 098,00 €	48 225,00 €	6 000,00 €	90 000,00 €	266 378,05 €	32 415,00 €	75 000,00 €	135 000,00 €	205 000,00 €	149 526,00 €	102 500,00 €	2 800 000,00 €	3 499 441,00 €	1 115 374,00 €		128 805,00 €	1 244 179,00 €	1 500 000,00 €	1 060 000,00 €	2 560 000,00 €	7 569 998,05 €	
MO (total)	9 013,76 €	3 600,00 €	8 886,00 €	6 000,00 €	18 000,00 €	45 499,76 €					149 526,00 €	102 500,00 €		252 026,00 €				0,00 €			0,00 €	297 525,76 €	
MO (%)	25	<5	<20	100	20						100	100											
DETR (total)														43 783,00 €			50 000,00 €	93 783,00 €	100 000,00 €		100 000,00 €	193 783,00 €	
DETR (%)														<5			<40		<10				
DSIL (total)													300 000,00 €	300 000,00 €						128 000,00 €	100 000,00 €	228 000,00 €	528 000,00 €
DSIL (%)													>10							<10	<10		
ANCT (total)	27 041,29 €					27 041,29 €																	27 041,29 €
ANCT (%)	75																						
État (total)	27 041,29 €					27 041,29 €							300 000,00 €	300 000,00 €	43 783,00 €		50 000,00 €	93 783,00 €	228 000,00 €	100 000,00 €	328 000,00 €	748 824,29 €	
État (%)	75												>10		<5		<40		<20	<10			
Niveau de validation	Sollicité												Notifié		Sollicité		Sollicité		Sollicité	Sollicité			
Région (total)			39 339,00 €		27 000,00 €	66 339,00 €	12 500,00 €						150 000,00 €	162 500,00 €					78 000,00 €		78 000,00 €	306 839,00 €	
Région (%)			<10		30		<40						>5						>5				
Département (total)													280 000,00 €	280 000,00 €		75 000,00 €		75 000,00 €	100 000,00 €	45 000,00 €	145 000,00 €	500 000,00 €	
Département (%)													10		<10				<10	<5			
Caisse des Dépôts (total)							5 000,00 €							5 000,00 €								5 000,00 €	
Caisse des Dépôts (%)							>15																
ANAH (total)		82 498,00 €				82 498,00 €																82 498,00 €	
ANAH (%)		96																					
ADEME (total)					45 000,00 €	45 000,00 €																45 000,00 €	
ADEME (%)					50																		
Autres financeurs (total)		82 498,00 €	39 339,00 €		72 000,00 €	193 837,00 €	17 500,00 €						430 000,00 €	447 500,00 €		75 000,00 €		75 000,00 €	178 000,00 €	45 000,00 €	223 000,00 €	939 337,00 €	
Autres financeurs (%)		96	<10		80		>50						>15		<10			75 000,00 €	>10	<5			
Niveau de validation		Notifié	Notifié		Sollicité		Région Sollicité - Caisse des dépôts Notifié						Région Sollicité - Département Notifié		Sollicité		Sollicité		Sollicité	Sollicité			

